

COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2024

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Dossiers stratégiques

Budget primitif provisoire 2025

Extrapolation des budgets prévisionnels 2026 et 2027



SYNDICAT

Précoval

PRÉVENTION, COLLECTE ET VALORISATION
DES DÉCHETS DANS L'OUEST DE L'EURE



devient +



Commission finances
Mercredi 5 février 2025

Comité syndical
Mercredi 26 février 2025

Ordre du jour :

1. SUIVI DES QUANTITES DE DECHETS TRAITEES	3
2. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	4
2.1. Dépenses de fonctionnement	4
2.2. Recettes de fonctionnement	10
2.3. Impact budgétaire de la reprise en régie directe de la Ressourcerie de Menneval en 2024	17
2.4. Dépenses d'investissement :	18
2.5. Recettes d'investissement :	24
2.6. Tableaux récapitulatifs	25
2.7. Résultat extrapolé 2024	26
3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025 ET EXTRAPOLATION 2026 ET 2027	27
3.1. Evolution des statuts du SDOMODE, qui devient Précoval le 1er janvier 2025	27
3.2. Evolution du périmètre	27
3.3. Les installations du Précoval	28
3.4. Missions réalisées pour l'ensemble du territoire en 2025	29
3.5. Missions mises en place sur l'IBTN, la CCLPA et la CCRS en 2025	31
3.6. Programme d'actions visant à réduire la production d'ordures ménagères résiduelles	31
3.7. Evolution de la production d'ordures ménagères	41
3.8. Evolution du coût de traitement des ordures ménagères	42
3.9. Autres dossiers stratégiques	43
4. EVOLUTION DES EFFECTIFS DU PRECOVAL	54
5. PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2025	56
5.1. Dépenses de fonctionnement	56
5.2. Recettes de fonctionnement	58
5.3. Dépenses d'investissement	65
5.4. Recettes d'investissement	68
5.5. Tableaux récapitulatifs	71
5.6. Simulation de résultat à fin 2025	73
6. EXTRAPOLATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 ET 2027	74
7. CAPACITE DE DESENETTEMENT	77
8. COUVERTURE DE LA DETTE	78
9. CAPITAL RESTANT DU	79

1. SUIVI DES QUANTITES DE DECHETS TRAITES

Filières	Tonnages 2023				Tonnages 2024				Evolution Quantités 2023/2024	Commentaire
	Administrés et collectivités	Ratio kg/an/hab	Pros	Total	Administrés et collectivités	Ratio kg/an/hab	Pros	Total		
Ordures ménagères	36 405t	212,16		36 405t	33 948t	198,02		33 948t	-6,75%	Evolution différente selon les EPCI. Cf. § contributions.
Tri sélectif (total recyclé, hors refus)	8 032t	46,81		8 032t	8 808t	51,38		8 808t	9,65%	Forte augmentation des apports liés à la mise en place de la tarification incitative.
Papiers	2 426t	14,14		2 426t	2 494t	14,55		2 494t	2,79%	
Cartons	3 815t	22,23		3 815t	4 372t	25,50		4 372t	14,61%	
Acier	352t	2,05		352t	360t	2,10		360t	2,23%	
Aluminium	34t	0,20		34t	36t	0,21		36t	3,54%	
Tétras	148t	0,86		148t	156t	0,91		156t	5,46%	
Plastiques	1 257t	7,32		1 257t	1 390t	8,11		1 390t	10,60%	
Refus de tri	1 759t	10,25		1 759t	2 296t	13,39		2 296t	30,53%	Déstockage des refus de tri de Guichainville, dans le cadre de la sortie de l'INSE au 31 décembre 2024.
Verre	6 513t	37,96		6 513t	6 526t	38,06		6 526t	0,19%	
Déchets verts (total)	35 956t	209,54	2 897t	38 853t	40 544t	236,49	2 449t	42 992t	10,65%	
Déchets végétaux (compost)	29 956t	174,57	2 327t	32 283t	29 011t	169,22	2 118t	31 129t	-3,58%	
Pelouse (méthanisation)	439t	2,56	351t	790t	481t	2,81	0t	481t	-39,12%	Changement de process de compostage pour valoriser davantage de biomasse.
Branches (biomasse)	5 433t	31,66	219t	5 652t	10 965t	63,96	331t	11 296t	99,86%	
Thuyas	128t	0,75		128t	87t	0,51		87t	-32,23%	Filière stricte (uniquement Atrovirens accepté). Diminution de ces apports par les administrés. Environ 10 tonnes en stock en fin d'année 2024.
Encombrants/DIB	5 734t	33,42	637t	6 371t	6 248t	36,45	706t	6 954t	9,15%	
Bois	5 207t	30,34	3 033t	8 240t	4 909t	28,63	1 943t	6 852t	-16,85%	Forte diminution de clients extérieurs, anticipée lors de l'élaboration du BP 2024.
Gravats	14 363t	83,70	1 278t	15 641t	12 192t	71,12	819t	13 011t	-16,81%	
Plâtre	2 087t	12,16	208t	2 295t	2 075t	12,11	151t	2 226t	-3,01%	
Déchets Diffus Spécifiques	373t	2,17	8t	381t	437t	2,55	4t	441t	15,81%	Augmentation des apports en déchèterie. 63% d'évacuation en filière gratuite.
Amiante	199t	1,16	25t	224t	219t	1,28	94t	313t	39,60%	Mise en place d'une convention d'apports extérieurs avec le SETOM. Augmentation des apports depuis l'ouverture du casier au Cetraval.
Meubles et jouets	6 511t	37,94		6 511t	7 399t	43,16		7 399t	13,64%	Développement de la filière en déchèteries, qui intègre également les jeux, jouets, etc.
Ressorcerie	364t	2,12		364t	344t	2,01		344t	-5,49%	
DEEE	1 921t	11,20		1 921t	1 994t	11,63		1 994t	3,79%	
Ferrailles	2 516t	14,66		2 516t	2 582t	15,06		2 582t	2,65%	
Batteries	54t	0,32		54t	50t	0,29		50t	-8,39%	
Pneumatiques	187t	1,09		187t	217t	1,27		217t	16,51%	Déstockages à Rugles, Bourg-Achard et Beaumontel.
Huiles de vidange	107t	0,63		107t	109t	0,63		109t	1,34%	
Piles et accumulateurs	18t	0,11		18t	22t	0,13		22t	22,31%	Action de sensibilisation avec l'Eco-Organisme.
Lampes et néons	6t	0,03		6t	6t	0,03		6t	0,00%	
total	128 313t	747,76	8 086t	136 399t	130 925t	763,67	6 166t	137 091t	0,51%	

2. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Les élus du comité syndical du SDOMODE ont étudié la consommation budgétaire 2024, le 25 juin, le 25 septembre et le 19 décembre 2024.

A l'issue des différentes analyses et extrapolations, un résultat à reporter, de 450 099 € avait été estimé au mois de décembre (pour 290 975 € lors de l'élaboration du BP 2024).

Le présent document détaille la consommation budgétaire de l'année écoulée, par chapitre. Une comparaison avec les estimations présentées en décembre est également proposée.

Remarque : dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57, le CA (Compte Administratif, utilisé en M14) est remplacé par le Compte Financier Unique, ou CFU.

2.1. Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011. Charges à caractère général

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
<p>10 145 241,48 €</p> <p><i>(10 436 216,61 € en intégrant les dépenses imprévues)*</i></p>	<p>9 922 513 €</p>	<p>-222 728,48 €</p>

* La préparation du BP 2024 prévoit un résultat de fonctionnement 2024 de 290 975,13 €. Ce montant, dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M14, était inscrit au Chapitre 022 (dépenses imprévues). En application du référentiel M57, ce chapitre n'apparaît pas au BP 2024 de fonctionnement. Ce même montant est ainsi inscrit au Chapitre 011. Charges à caractère général.

Pour rappel, la dernière analyse réalisée en décembre 2024 laissait apparaître un résultat extrapolé de 10 081 920€. Le tableau récapitulatif de la page 7 présente les différences entre ces deux analyses.

Exploitation de la Ressourcerie

Ce sujet concerne les lignes budgétaires suivantes :

- *Dépenses de fonctionnement : Chapitre 011. Charges à caractère général ; Chapitre 012. Charges de personnel ;*
- *Recettes de fonctionnement : Chapitre 013. Atténuations de charges ; Chapitre 75. Autres produits de gestion courante.*

Les évolutions sont détaillées pour chaque chapitre concerné et compilées en annexe.

330 000 € ont été inscrits en dépenses de fonctionnement, dans le cadre de la rémunération de l'association Parec-Iter'Action. Comme indiqué en septembre 2024, ce montant se limite à 271 500 €, en raison de :

- *L'arrêt anticipé du contrat, lié au démarrage du chantier d'insertion par le SDOMODE (-58 500 €).*
- *L'application d'une pénalité financière, d'un montant de 43 500 €, relative au manque de personnel, avait été déduite de ce chapitre lors de l'analyse financière de décembre. Elle est finalement reportée en recettes de fonctionnement, au chapitre 75 – autres produits de gestion courante.*

Une économie de 58 500 € est ainsi liée à cette prestation, au titre du chapitre 011.

Evolution des révisions de prix

Une révision moyenne des prix des marchés de prestations de services de 4% a été prise en compte lors de l'élaboration du Budget Primitif 2024.

Cette augmentation représentait 230 000 € (soit environ 57 000 € pour 1% de révision de prix).

En tenant compte des derniers indices connus lors de la rédaction du présent rapport, les révisions des prix sont globalement nulles sur l'année complète.

La hausse des révisions de prix du tri des emballages (+2%) ou de l'incinération (+3%) est ainsi compensée par la baisse appliquée aux bas de quais de déchèteries, au traitement des déchets verts, du bois et des gravats (-2% environ).

- **Une économie de l'ordre de 230 000€ est ainsi enregistrée.**

Tri des emballages recyclables

Alors que le budget 2024 alloué au tri des emballages ménagers, sur les sites du Havre, a été établi à hauteur de 935 000 € TTC, le CFU 2024 se situe aux alentours de 1 050 000 € TTC (hors révision des prix, faisant l'objet d'une analyse séparée).

Cette évolution est liée à l'augmentation des quantités d'emballages triées en 2024, notamment grâce à l'instauration de la tarification incitative. Des augmentations de recettes de fonctionnement seront détaillées aux chapitres suivants : 70 (produits de services) et 74 (Dotations, subventions et droits d'entrée).

- **Un surcoût de 115 000€ est ainsi enregistré.**

Bas de quais de déchèteries

Le Budget Primitif, lié aux rotations de bennes depuis les déchèteries, s'élève à 1 101 000 € TTC.

Le CFU 2024 est extrapolé à hauteur de 1 151 000 € TTC, soit une augmentation de 50 000 €, hors révision des prix

- **Un surcoût de l'ordre de 50 000 €, lié aux quantités transportées en déchèteries, doit être pris en compte. Il est toutefois compensé par une révision des prix négative en 2024.**

Evolution de l'électricité

Le BP 2024 est établi à hauteur de 495 000 €, tous sites confondus. Alors que les puissances consommées sont très proches de celles estimées lors de l'élaboration du BP 2024, les dépenses annuelles ne devraient pas excéder 370 000 €. Les derniers contrats signés sont en effet inférieurs aux précédents. Le BP 2024 avait par ailleurs été établi de façon prudente.

- **Une économie, de l'ordre de 125 000 €, est ainsi extrapolée.**

Carburant

Le BP 2024 s'élève à 251 700 €. Le CFU 2024 est extrapolé à hauteur de 274 500 €. Notons que, à l'image de ce qui avait été réalisé en fin d'exercice 2023, le remplissage complet à la fin du mois de décembre, de la cuve de 25m³ située au Cetraval a été pris en compte.

- **Une augmentation budgétaire de 22 800 € environ est ainsi proposée. Ce surcoût avait été estimé à 17 300 € en décembre.**

Traitement des ordures ménagères, DIB et encombrants

Le tableau suivant présente :

- Les quantités inscrites au BP 2024,
- Celles réceptionnées sur l'année complète 2024.

En décembre, une extrapolation des quantités de déchets ultimes à traiter avait été réalisée, à l'appui de ceux réceptionnés sur les 10 premiers mois. Si l'estimation des tonnages d'ordures ménagères était alors très proche de la réalité, ceux d'encombrants et de refus de tri s'avèrent plus élevés que prévus :

- *Encombrants : Décalage de la mise en place de la filière REP PMCB et erreur de tonnages corrigée en décembre.*
- *Evacuation de 257 tonnes de refus de tri à Guichainville, correspondant à la production 2023+2024, vers le Cetraval et de 349 tonnes de refus du centre de tri du Havre vers l'incinération en décembre.*

Une hausse du tonnage à traiter de 1 784 tonnes est ainsi enregistrée, entre celui prévu au BP 2024 (41 414 tonnes) et l'extrapolation du CFU 2024 (43 198 tonnes).

- Le tonnage incinéré, chiffré à hauteur de 8 100 tonnes au BP 2024, devrait atteindre 9 438 tonnes, pour un coût de transport et traitement unitaire de 121,10€/tonne en 2024, soit un surcoût de 162 032 € au CFU 2024.
- De son côté, le tonnage stocké au Cetraval a augmenté de 446 tonnes, impliquant une hausse de la TGAP (58€/tonne en 2024) de 25 868 €, reportée en 2025.

	BP 2024	Tonnage extrapolé 2024	Ecart de tonnage	<i>Rappel : extrapolation des tonnages proposée en décembre 2024</i>
Ordures ménagères	33 214 tonnes	33 948 tonnes	+734 tonnes	<i>33 955 tonnes</i>
Encombrants et DIB	6 400 tonnes	6 954 tonnes	+554 tonnes	<i>6 702 tonnes</i>
Refus de tri	1 800 tonnes	2 296 tonnes	+496 tonnes	<i>1 935 tonnes</i>
Total	41 414 tonnes	43 198 tonnes	+ 1 784 tonnes	<i>42 592 tonnes</i>

**responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment*

- **Un surcoût de 162 000 € est extrapolé pour l'exercice budgétaire 2024.**

Traitement des lixiviats

Le BP 2024 a été établi à hauteur de 260 000 €, permettant le traitement de 8 000 m3 de lixiviats. Un engagement financier avait par ailleurs été inscrit au compte administratif 2023, car le bassin de stockage contenait environ 2 000m3 de lixiviats à traiter, en fin d'année.

Les précipitations enregistrées en 2024 devraient générer le traitement de 10 000m3 sur l'année complète, auquel s'ajoutera le traitement, en 2025, d'un bassin de stockage contenant à nouveau 2 000m3, comme en fin d'année 2023.

A l'image de la décision prise en décembre 2023, il est proposé d'ajouter un engagement financier de 64 000 € à l'exercice 2024, afin de ne pas affecter cette ligne budgétaire 2025, par des lixiviats générés en 2024.

Ramassage des cartons en apport volontaire et des papiers de bureaux

Ces prestations étaient confiées au chantier d'insertion Parc-Iter'Action. Le retrait de son agrément ACI(Atelier Chantier d'Insertion) a entraîné l'arrêt progressif des collectes de points d'apport volontaire de gros cartons, entre juillet et septembre 2025 (- 95 000 €). L'arrêt de la collecte des papiers de bureaux a engendré une économie de 11 000 €.

- **Une économie de 106 000 € est liée à l'arrêt de ces services.**

Impression de communication

Economie de 30 000 € liée à la réalisation des calendriers de collecte.

Autres dépenses du chapitre 011

Les autres dépenses relevant des charges à caractère général n'avaient pas été extrapolées, lors de l'analyse présentée en décembre.

- **A l'appui de l'analyse très fine, menée par article lors de l'élaboration du présent document, une économie de 86 000 € environ est attendue.**

Tableau récapitulatif

Objet	Evolution budgétaire estimée en décembre 2024	CFU 2024 extrapolé
Exploitation de la Ressourcerie	-102 000 €	-58 500 €
Révisions de prix	-230 000 €	-230 000 €
Tri des emballages recyclables	+115 000 €	+115 000 €
Bas de quais de déchèteries	+50 000 €	+50 000 €
Electricité	-125 000 €	-125 000 €
Carburant	+17 300 €	+22 000 €
Traitement des ordures ménagères, DIB et encombrants	+147 379 €	+162 000 €
Traitement des lixiviats	+64 000 €	+64 000 €
Arrêt du contrat de collecte des cartons par PAREC	Non chiffré	-106 000 €
Impressions de communication	Non chiffré	-30 000 €
Autres marchés, entretien des bâtiments, maintenance des engins, fournitures techniques et administratives, etc.	Non chiffré	-86 000 €
Total	- 63 321 €	- 222 728 €

Chapitre 012. Charges de personnel

BP 2024	BP 2024 décision modificative	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024 (écart CFU 2024 / BP 2024 DM)
4 306 177,02 €	4 536 177,02 €	4 445 085,64 €	+ 138 908,62 € (-91 091,38 €)

Pour rappel, lors du suivi budgétaire du mois de septembre, une hausse substantielle de ce chapitre avait été présentée. Une Décision Modificative avait ainsi été votée par le comité syndical, pour augmenter cette ligne budgétaire de 230 000 €.

Lors du suivi budgétaire du mois de décembre, le CFU 2024 avait été extrapolé à hauteur de 4 437 177 €.

- Le tableau suivant présente la mise à jour des évolutions du chapitre 012 :

Objet	Evolution budgétaire décembre 2024	CFU 2024	Commentaire
Exploitation de la Ressourcerie	+8 000 €	+8 000 €	Technicienne en contrat PEC à compter d'août 2024. Recette inscrite au chapitre 013.
Exploitation de la Ressourcerie, puis des autres missions du SDOMODE	+72 000 €	+72 000 €	Mise en place de 14 salariés en contrats PEC afin d'assurer l'exploitation transitoire de la Ressourcerie à partir du 19 septembre 2024. Ces salariés seront affectés aux autres missions du syndicat en 2025, lorsque le chantier d'insertion sera pleinement opérationnel. Recette inscrite au chapitre 013.
Exploitation de la Ressourcerie	+49 000 €	+49 000 €	Recrutement de 3 encadrants, 2 CIP et 3 techniciens à compter de novembre 2024.
Exploitation de la Ressourcerie	+92 000 €	+92 000 €	Lors de l'extrapolation de septembre, le recrutement de la totalité des effectifs en contrats d'insertion professionnelle avait été pris en compte, dès le 1 ^{er} novembre. Seuls 24 agents ont finalement intégré la Ressourcerie de Menneval en novembre, rejoints par 5 personnes en décembre. Dans l'attente de la reprise de 3 conseillers d'insertion professionnelle en janvier, il s'agit en effet du nombre d'agents adapté, pour un bon accompagnement par nos services actuels (1 CIP + 1 CIP en contrat d'alternance). Recette inscrite au chapitre 013.
Renforcement du syndicat dans le cadre du développement d'activités	+15 000 €	+15 000 €	Renfort du service Ressources Humaines par un agent. Recrutement d'un agent polyvalent d'exploitation. En revanche, l'arrivée du responsable d'exploitation et logistique est repoussée en 2026 (délai de mutation). Le recrutement d'un directeur financier n'ayant pas été concluant, il a été repoussé en 2025.
Augmentation du CIA	+5 000 €	+5 000 €	
Personnel mis à disposition de la CCRS	-110 000 €	-110 000 €	Mise à jour des moyens mis à disposition. Ce montant correspond aux recrutements réalisés. Aide complémentaire des autres services du SDOMODE (communication, marchés publics, etc.).
Renfort technique saisonnier des services	Non chiffré	+ 8 000€	Remplacements en déchèteries et renforts saisonniers techniques (travaux de terrassement en régie directe).
Total	+131 000 €	+139 000 € environ	

Chapitre 042. Dotation aux amortissements

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
1 180 600 €	1 173 820,05 €	- 6 779,95 €

Prise en compte des amortissements des biens du SDOMODE, y compris ceux de l'année en cours, dès leur date d'acquisition à partir de 2024, conformément au référentiel budgétaire et comptable M57.

Chapitre 65. Autres charges de gestion courante

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
470 700 €	428 113,79 €	- 42 586,21 €

Inscription de 199 000 € en non-valeur (jugement du Tribunal Administratif du 12 janvier 2016 : les sociétés Euro Power Technology et Bio Evolution ont respectivement été condamnées à payer 151 974,05 € et 934 604,15 € au titre des pertes financières subies par le syndicat).

L'écart entre le CFU et le BP 2024 est principalement lié à l'inscription, en investissement (chapitre 20), de 16 000 € de dépenses informatiques (logiciels) et à une sollicitation faible de la part des EPCI adhérents, au titre du fonds d'aide à la sensibilisation (-30 000 €).

Chapitre 66. Charges financières

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
281 970 €	256 999,48 €	- 24 970,52 €

Intégration de la mise à jour des intérêts d'emprunts et des garanties financières CETRAVAL.

La sollicitation d'emprunts a été moins importante que celle inscrite au BP 2024, entraînant une diminution des intérêts versés.

Chapitre 67. Charges exceptionnelles

BP 2024	BP 2024 <i>décision modificative</i>	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024 (écart CFU 2024 / BP 2024 DM)
40 190 €	80 190 €	66 138 €	+ 25 948 € (-14 052 €)

Conformément à l'indication donnée en septembre 2024, le SDOMODE a procédé à une annulation de titre de recette, pour un montant de 32 034 €, adressé en doublon à l'éco-organisme Ecologic.

Les autres dépenses enregistrées dans le cadre de l'annulation de facturations (ex. apports de professionnels faisant l'objet d'une pesée erronée) sont par ailleurs inférieures à celles initialement prévues lors de l'élaboration du BP 2024 (34 104 € contre 40 190 €).

Une décision modificative, pour un montant de 40 000 €, avait été prise syndical.

Chapitre 68. Provisions sur charges ultérieures

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
11 000 €	0 €	- 11 000 €

Provision pour éventuelle nouvelle perte irrécouvrable, dans le cadre des apports de clients professionnels en déchèteries.

- Report au BP 2025. Le travail mené avec les services de la trésorerie doit en effet être finalisé.

2.2. Recettes de fonctionnement

Chapitre 013. Atténuation de charges

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
357 000 €	387 200 €	+ 30 200 €

Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

- Titre de 125 510 € adressé à la CCRS, dans le cadre du conventionnement de mise en œuvre de la tarification incitative ;
- 82 800 € de financement des contrats d’insertion de la Ressourcerie de Menneval, dans le cadre du chantier mis en place à Menneval ;
- 82 290 € de versements relatifs à l’assurance statutaire (Sofaxis) ;
- 96 600 € de financement des contrats PEC (Parcours Emploi Compétence).

Pour rappel, le CFU 2024 extrapolé en décembre s’élevait à 345 000 €. L’écart avec le montant mis à jour dans le présent document est lié aux versements relatifs à l’assurance statutaire.

Chapitre 70. Facturation des professionnels

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
270 000 €	335 000 €	+ 65 000 €

Le retard de mise en place de la filière REP PMCB (Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment), évoqué au mois de juin, se poursuit, malgré les nombreuses sollicitations du SDOMODE. La facturation directe des professionnels en déchèteries se poursuit ainsi.

Conformément à l’extrapolation réalisée en décembre 2024, ces recettes devraient approcher celles de l’année dernière (338 000 € en 2023).

Chapitre 70. Produit des services

BP 2024	BP 2024 <i>décision modificative</i>	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024 (écart CFU 2024 / BP 2024 DM)
1 850 706 €	2 120 706 €	2 248 803 €	+ 398 097 € (+128 097 €)

L'évolution de ce chapitre est principalement liée aux recettes générées par la boutique de la Ressourcerie et aux ventes de matériaux recyclables issus des opérations de tri des emballages et des fibreux sur les centres de tri du Havre et de Pont-Audemer.

Pour rappel, le CFU 2024 extrapolé en décembre s'élevait à 2 252 613 €.

Recettes de ventes à la ressourcerie

Le BP 2024 a été établi à hauteur de 450 000 € HT de recettes générées par la boutique de la Ressourcerie.

Le CFU 2024 s'élève à 535 260 € TTC, soit 446 050 € HT.

Pour rappel, 435 497 € ont été enregistrés au titre du CA 2023.

Ces recettes perçues en 2024 sont ainsi très satisfaisantes, notamment au regard de la très forte diminution de personnel dont la Ressourcerie avait fait l'objet entre juillet et octobre 2024.

Recettes de ventes de matériaux :

Le CFU 2024 s'élève à 1 595 942 €, soit une recette supplémentaire de 407 849 € par rapport au BP 2024.

Le tableau suivant présente le détail de ces éléments.

Flux	Compte Administratif 2023			BP 2024			Compte Financier Unique 2024				
	Tonnage annuel	Recettes		Tonnage annuel	Prix unitaire	Recettes annuelles	Tonnages		Montants		
		Montant annuel	Prix moyen		Retenu pour le BP 2024		Tonnage	% réalisation par rapport au BP	Montant	Prix moyen	% réalisation par rapport au BP
Verre	6 513,2t	155 694 €	23,9 €	6 513,2t	24 €	157 945 €	6 525,6t	100,2%	161 947 €	24,8 €	102,5%
Papiers	2 426,2t	190 357 €	78,5 €	2 125,6t	75 €	159 604 €	2 494,0t	117,3%	221 919 €	89,0 €	139,0%
Cartons	3 814,7t	228 658 €	59,9 €	3 757,0t	67 €	253 393 €	4 372,1t	116,4%	379 010 €	86,7 €	149,6%
Tétras	147,7t	1 477 €	10,0 €	147,7t	10 €	1 477 €	155,8t	105,5%	1 558 €	10,0 €	105,5%
Plastiques	1 256,9t	268 237 €	213,4 €	1 155,6t	112 €	129 221 €	1 390,1t	120,3%	286 672 €	206,2 €	221,8%
Acier	352,3t	47 739 €	135,5 €	310,0t	115 €	35 650 €	360,2t	116,2%	43 511 €	120,8 €	122,1%
Aluminium	34,5t	19 926 €	577,9 €	34,5t	470 €	16 206 €	35,7t	103,4%	21 017 €	589,4 €	129,7%
Ferrailles	2 515,8t	444 835 €	176,8 €	2 516,0t	161 €	404 534 €	2 582,4t	102,6%	453 046 €	175,4 €	112,0%
Batteries	54,1t	35 434 €	654,7 €	46,3t	650 €	30 063 €	49,6t	107,3%	27 262 €	549,4 €	90,7%
TOTAL	17 115,5t	1 392 358 €		16 605,8t		1 188 093 €	17 965,5t	108,2%	1 595 942 €		134,3%



Chapitre 74. Contributions des collectivités

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
10 112 239 €	10 218 960 €	+ 106 721 €

EPCI adhérents	Contribution mutualisée à l'habitant												
	population	Charges de structure		Déchèteries		Tri sélectif		Amiante lié		Déchets alimentaires		Total	
		BP et CFU 2024		BP et CFU 2024		BP et CFU 2024		BP et CFU 2024		BP et CFU 2024		BP et CFU 2024	
		contribution /habitant	montant contribution	contribution /habitant	montant contribution	contribution /habitant	montant contribution	contribution /habitant	montant contribution	contribution /habitant	montant contribution	contribution /habitant	montant contribution
Intercom Bernay Terres de Normandie	55 523	12,03 €	667 942 €	18,50 €	1 027 176 €	1,50 €	83 285 €	0,20 €	11 105 €	2,00 €	111 046,00 €	34,23 €	1 900 552,29 €
CC Roumois Seine	42 389	12,03 €	509 940 €	18,50 €	784 197 €	1,50 €	63 584 €	0,20 €	8 478 €	2,00 €	84 778,00 €	34,23 €	1 450 975,47 €
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	11 767	12,03 €	141 557 €	18,50 €	217 690 €	1,50 €	17 651 €	0,20 €	2 353 €	2,00 €	23 534,00 €	34,23 €	402 784,41 €
Interco Normandie Sud Eure (CC Rugles)	7 660	12,03 €	92 150 €	18,50 €	141 710 €	1,50 €	11 490 €	0,20 €	1 532 €			32,23 €	246 881,80
CC Lieuvin-Pays d'Auge	20 707	12,03 €	249 105 €	18,50 €	383 080 €	1,50 €	31 061 €	0,20 €	4 141 €	2,00 €	41 414,00 €	34,23 €	708 800,61 €
CC Pont-Audemer/Val de Risle	33 395	12,03 €	401 742 €	18,50 €	617 808 €	1,50 €	50 093 €	0,20 €	6 679 €	2,00 €	66 790,00 €	34,23 €	1 143 110,85 €
Total	171 441	12,03 €	2 062 435 €	18,50 €	3 171 659 €	1,50 €	257 162 €	0,20 €	34 288 €	2,00 €	327 562,00 €	34,14 €	5 853 105,43 €



EPCI adhérents	Ordures ménagères : contribution individualisée																			
	Ordures ménagères (poubelle grise)										Refus de tri (poubelle jaune)									
	BP 2024		CFU 2024		montant unitaire contribution	BP 2024		CFU 2024		% collecte sélective (poubelle jaune)	tonnage estimé (10% de refus non facturés)	BP 2024		CFU 2024		montant unitaire contribution	BP 2024		CFU 2024	
	tonnage extrapolé	ratio kg/hab	tonnage extrapolé	ratio kg/hab		montant contribution	contribution /habitant	montant contribution	contribution /habitant			montant contribution	contribution /habitant	montant contribution	contribution /habitant		montant contribution	contribution /habitant	montant contribution	contribution /habitant
Intercom Bernay Terres de Normandie	10 206,32	184	10 236,93	184	123,14 €	1 256 766 €	22,64 €	1 260 534,97 €	22,70 €	17,32%	124,11 t	19,41%	177,48 t	123,14 €	15 282 €	0,28 €	21 854,55 €	0,39 €		
CC Roumois Seine	7 319,01	173	7 557,81	178	123,14 €	901 234 €	21,26 €	930 638,75 €	21,95 €	23,16%	174,56 t	18,07%	120,20 t	123,14 €	21 495 €	0,51 €	14 801,18 €	0,35 €		
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	3 014,36	256	2 921,14	248	123,14 €	371 177 €	31,54 €	359 697,60 €	30,57 €	15,89%	13,31 t	17,85%	19,07 t	123,14 €	1 639 €	0,14 €	2 347,91 €	0,20 €		
Interco Normandie Sud Eure (CC Rugles)	1 392,36	182	1 328,86	173	123,14 €	171 450 €	22,38 €	163 630,55 €	21,36 €	26,40%	47,49 t	31,02%	60,34 t	123,14 €	5 848 €	0,76 €	7 430,29 €	0,97 €		
CC Lieuvin-Pays d'Auge	4 153,99	201	4 262,56	206	123,14 €	511 506 €	24,70 €	524 874,74 €	25,35 €	22,51%	61,55 t	21,51%	78,46 t	123,14 €	7 579 €	0,37 €	9 661,00 €	0,47 €		
CC Pont-Audemer/Val de Risle	7 127,51	213	7 641,08	229	123,14 €	877 653 €	26,28 €	940 892,29 €	28,17 €	24,06%	138,79 t	24,27%	156,45 t	123,14 €	17 090 €	0,51 €	19 264,88 €	0,58 €		
Total	33 213,55	194	33 948,38	198	123,14 €	4 089 785 €	23,86 €	4 180 268,89 €	24,38 €	21,56%	559,82 t	22,02%	612,00 t	123,14 €	68 935 €	0,40 €	75 359,80 €	0,44 €		

EPCI adhérents	contribution individualisée:			
	Services techniques et exonérations associations : contribution individualisée			
	BP 2024		CFU 2024	
	montant unitaire contribution	montant contribution	montant unitaire contribution	montant contribution
Intercom Bernay Terres de Normandie	0,93 €	51 619 €	1,24 €	68 973 €
CC Roumois Seine	0,23 €	9 907 €	0,26 €	11 226 €
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	1,37 €	16 121 €	0,57 €	6 714 €
Interco Normandie Sud Eure (CC Rugles)	0,23 €	1 771 €	0,18 €	1 370 €
CC Lieuvin-Pays d'Auge	0,46 €	9 497 €	0,51 €	10 520 €
CC Pont-Audemer/Val de Risle	0,34 €	11 499 €	0,34 €	11 424 €
Total	0,59 €	100 414 €	0,64 €	110 226 €



EPCI adhérents	Total et évolution														
	Montant total contribution									Montant contribution/habitant					
	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CFU 2024	régularisation BP 2024/CFU 2024	Evolution BP 2023 / BP2024	Evolution CA2023 / BP2024	Evolution CA2023 / CFU 2024	Evolution BP 2024 / CFU 2024	CA 2023	BP 2024	CFU 2024	Evolution CA2023 / BP2024	Evolution CA 2023 / CFU 2024	Evolution BP 2024 / CFU 2024
Intercom Bernay Terres de Normandie	3 117 061 €	3 068 374 €	3 224 220 €	3 251 915 €	27 696 €	3,44%	5,08%	5,98%	0,86%	55,04 €	58,07 €	58,57 €	5,51%	6,42%	0,86%
CC Roumois Seine	2 231 629 €	2 239 056 €	2 383 612 €	2 407 641 €	24 029 €	6,81%	6,46%	7,53%	1,01%	53,13 €	56,23 €	56,80 €	5,84%	6,91%	1,01%
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	723 097 €	726 613 €	791 721 €	771 544 €	-20 177 €	9,49%	8,96%	6,18%	-2,55%	61,75 €	67,28 €	65,57 €	8,96%	6,18%	-2,55%
Interco Normandie Sud Eure (CC Rugles)	397 478 €	398 856 €	425 951 €	419 312 €	-6 638 €	7,16%	6,79%	5,13%	-1,56%	51,93 €	55,61 €	54,74 €	7,09%	5,42%	-1,56%
CC Lieuvain-Pays d'Auge	1 192 041 €	1 178 109 €	1 237 383 €	1 253 856 €	16 474 €	3,80%	5,03%	6,43%	1,33%	56,71 €	59,76 €	60,55 €	5,37%	6,77%	1,33%
CC Pont-Audemer/Val de Risle	1 995 819 €	1 955 163 €	2 049 353 €	2 114 692 €	65 339 €	2,68%	4,82%	8,16%	3,19%	58,40 €	61,37 €	63,32 €	5,08%	8,43%	3,19%
Total	9 657 125 €	9 566 172 €	10 112 239 €	10 218 960 €	106 721 €	4,71%	5,71%	6,82%	1,06%	55,75 €	58,98 €	59,61 €	5,80%	6,92%	1,06%

Chapitre 74. Dotations, subventions et droits d'entrée

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
3 471 690 €	3 428 109 €	- 43 581 €

Les dotations, subventions et droits d'entrée intègrent notamment les contributions des éco-organismes, ainsi que les participations financières de collectivités, dans le cadre de services assurés par le SDOMODE (accueil de collectivités extérieures en déchèteries, clients du centre de tri, etc.).

Comme indiqué précédemment, les quantités de tri sélectif évoluent, ce qui implique une augmentation des soutiens versés par CITEO. A l'appui des montants versés en 2024 et d'une extrapolation prudente pour la fin de l'année 2024, ce montant devrait atteindre 2 647 000 €, pour un BP 2024 de 2 500 000 €.

Par ailleurs, les deux modifications budgétaires suivantes sont prises en compte :

- Décalage de la mise en place de la filière REP PMCB en déchèteries, envisagée en juillet 2024, à 2025. Pas de soutien financier de la filière REP, estimé à 150 000 € lors de l'établissement du BP 2024.
- Collecte de gros cartons des commerçants par le SDOMODE, à la suite de l'arrêt des prestations de PAREC. Conventonnement avec la CCRS, la CCLPA et l'IBTN : 18 000 €.

Ces éléments sont conformes à l'analyse réalisée en décembre 2024.

En revanche, une baisse des gisements de produits fibreux, provenant de clients extérieurs sur le centre de tri de Pont-Audemer, n'avait pas été pris en compte, engendrant une diminution de recettes de 56 000 €

- **Une diminution des recettes, de l'ordre de 43 581 €, est attendue pour ce chapitre.**

Chapitre 042. Reprise des subventions

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
162 511 €	157 606,77 €	-4 904,23 €

Les subventions relatives à la collecte, ainsi qu'au déconditionnement et à l'hygiénisation des déchets alimentaires seront perçues en 2025 et non pas en fin d'exercice 2024.

Ce même montant est inscrit en dépenses d'investissement, au chapitre 040 – Amortissement des subventions.

Chapitre 75. Autres produits de gestion courante

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
198 950 €	340 021 €	+141 071 €

Les principales recettes sont les suivantes :

- Loyers et refacturation de consommables aux prestataires du Cetraval (OVIVE, Sepur) et à la Ressourcerie (Parec-Iter'action) : 111 027 €. *Remarque : loyer de la Ressourcerie inscrit à 20 400 € au BP2024, mais limité à 17 000 € en raison de l'arrêt anticipé du contrat.*
- Prise en charge salariale des tickets restaurants (63 924 €).

- Pénalités financières :
 - Parec-Iter'action (43 500 € en raison de l'absence de personnel) ;
 - Minéris (14 250 €, pénalité liée aux nombreux débordements de colonnes en début d'année 2024).
- Inscription de la prise en charge financière de sinistres par les assurances (inscription prudente), jusqu'alors enregistrée au chapitre 77 dans le cadre de la nomenclature M14 (24 340 €).
- Remboursement par les collectivités adhérentes, des emprunts relatifs aux déchèteries, auparavant enregistré au chapitre 77 dans le cadre de la nomenclature M14 (81 027 €).

Chapitre 77. Produits exceptionnels

BP 2024	BP 2024 <i>décision modificative</i>	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024 (écart CFU 2024 / BP 2024 DM)
150 000 €	0 €	16 800 €	-150 000€ (+ 16 800 €)

Vente d'un chargeur télescopique, lors de l'acquisition d'un nouvel engin.

Comme indiqué au chapitre 75, dans le cadre de la nomenclature M57, les remboursements d'emprunts par les EPCI adhérents et les remboursements de sinistres par les assurances ne sont dorénavant plus inscrits au chapitre 77.

2.3. Impact budgétaire de la reprise en régie directe de la Ressourcerie de Menneval en 2024

	Chapitre	Evolution financière <i>Estimation du 19 décembre 2024</i>	Evolution financière 2024
Dépenses de fonctionnement	Chapitre 011. Charges à caractère général	-102 000 €	-58 500 €
	Chapitre 12. Charges de personnel	+206 000 €	+206 000 €
	Sous-total	+ 104 000 €	+ 147 500 €
Recettes de fonctionnement	Chapitre 013. Atténuation de charges	+ 115 000 €	+ 115 000 €
	Chapitre 75. Autres produits de gestion courante	-3 400 €	+ 40 100 €
	Sous-total	+111 600 €	+155 100 €
Résultat de fonctionnement		+7 600 €	+7 600 €

2.4. Dépenses d'investissement :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
105 000 €	69 319,20 € (+35 680,80€ en RAR 2024)	-35 680,80 €

Ces dépenses sont liées à l'acquisition de deux logiciels, d'exploitation et de centralisation des données permettant un interfaçage entre les nouveaux logiciels que le SDOMODE acquerra et ceux déjà existants. La hausse envisagée en septembre ne sera pas effective, grâce au travail mené par le service concerné.

L'écart entre le BP 2024 et le CFU 2024 correspond aux dépenses engagées, mais non réglées en 2024. Elles sont inscrites en RAR (restes à réaliser) et intégreront le BP 2025.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
3 293 756,68 € (Dont 400 053,91 € de RAR 2023)	2 595 963,50 € (+442 405,91€ en RAR 2025)	-697 793,18 €

Les principaux écarts sont les suivants :

- Report des travaux en déchèteries (barrières, terrassement, réfection d'un pont-bascule, aménagements), pour 237 000 €.
- La mise en place de points d'apport volontaire enterrés a également été reportée, pour 86 000 €.
- Economie de 44 000 € sur la fourniture des caisses palettes destinées à accueillir des biodéchets.
- 3 véhicules de collecte de biodéchets étaient prévus. 5 véhicules ont été achetés, afin de réaliser également la collecte des cartons : 1 BOM (Benne à ordures ménagères) 12 tonnes (RAR 2023), 1 camion collecte biodéchets 26 tonnes (pour chariot embarqué), 1 BOM 19 tonnes, 1 camion hayon 19 tonnes, 1 BOM 3,5 tonnes. Le surcoût s'élève à 108 000 €.
- L'acquisition d'un fourgon à hayon électrique, afin de réaliser la collecte des déchets de marchés, a également été anticipée, pour 75 000 €, alors que les subventions du fond Leader et de la Région Normandie ne seront inscrites qu'au BP 2025.
- Plusieurs investissements prévus à la Ressourcerie ont par ailleurs été décalés à 2025, afin de privilégier les travaux de terrassement et de voirie.

Un montant de 442 405,91 € correspond aux dépenses engagées, mais non réglées en 2024. Elles sont inscrites en RAR (restes à réaliser) et intégreront le BP 2025.

Le tableau détaillant les investissements est présenté à l'issue de l'analyse du chapitre 23.



Camion plateau 26t



Camion benne pour collecte en vrac

Chapitre 23 - Opérations d'équipements en cours

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
2 075 834 €	1 220 808,02 € (+725 463,32 en RAR 2024)	-855 025,98 €

Les dépenses inscrites au chapitre 23 concernent les travaux relatifs à la création de casiers de stockage au CETRAVAL, ainsi que la création d'une unité de déconditionnement de biodéchets au CETRAVAL.

Les dépenses ont été actualisées. Report en 2025 d'une partie des travaux relatifs aux casiers, ainsi que la mise en service de l'unité de prétraitement des déchets alimentaires, entraînant un report des factures en RAR.

Rétrospective des travaux de création de l'unité de déconditionnement :



Montage de la charpente et réalisation du bâtiment en mai 2024



Mise en place des cuves le 29 mai



Réalisation de la dalle en juillet 2024



Mise en place du broyeur en août 2024



Livraison du poste EDF le 25 septembre 2024

Détail des dépenses d'investissement

Budget primitif 2024				CFU 2024	BP 2025
Service	Libellé dépense	BP 2024	Durée d'amortissement		RAR 2024
TOTAL INVESTISSEMENT		5 564 590,68 €		3 886 090,72 €	1 203 550,03 €
INVESTISSEMENTS - CHAPITRE 23		2 075 834,00 €		1 220 808,02 €	725 463,32 €
Investissements - Chapitre 23 OP 1102		445 000,00 €		88 660,10 €	162 678,00 €
Cetraval - casier VIII + plâtre	DDAE casier amiante+DDAE casier OM	15 000,00 €	10	51 338,10 €	0,00 €
	MOE + contrôles + SPS	30 000,00 €	10		
	Travaux casiers	400 000,00 €	10	37 322,00 €	162 678,00 €
Investissements - Chapitre 23 OP 1106		1 630 834,00 €		1 132 147,92 €	562 785,32 €
Cetraval - Biodéchets	Génie Civil et bâtiment	419 551,00 €	20	399 043,31 €	39 921,69 €
	Voirie	10 000,00 €	7	0,00 €	0,00 €
	Déconditionneur + Hygiénisation + stockage	624 283,00 €	10	523 590,37 €	100 692,63 €
	Récupération des eaux de pluies (gouttières, citerne...)	20 000,00 €	15	0,00 €	10 000,00 €
	Assainissement	10 000,00 €	15	0,00 €	0,00 €
	Electricité	80 000,00 €	10	148 783,81 €	0,00 €
	Plomberie+ douche + wc	8 000,00 €	15	0,00 €	0,00 €
	Internet (tranchée passage câble)	1 000,00 €	15	0,00 €	2 200,00 €
	Aménagement salle réunion, bureaux + Vestiaires	25 000,00 €	15	0,00 €	0,00 €
	Station lavage véhicule	3 000,00 €	15	0,00 €	6 000,00 €
	Panneaux photovoltaïque Toiture	230 000,00 €	15	57 415,73 €	133 971,00 €
	Chaudière biomasse	200 000,00 €	15	3 314,70 €	270 000,00 €
INVESTISSEMENTS - CHAPITRE 20		105 000,00 €		69 319,20 €	35 680,80 €
Système d'information	Logiciel (exploitation, facturation, barrières déchèteries et communication) STYX 106KE MARCHE 2024SDOM002	50 000,00 €	5	69 319,20 €	35 680,80 €
	Logiciel de centralisation des données	55 000,00 €	5		

Budget primitif 2024					
Service	Libellé dépense	BP 2024	Durée d'amortissement	CFU 2024	RAR 2024
Investissements - Chapitre 21		3 383 756,68 €		2 595 963,50 €	442 405,91 €
Système d'information	Matériel informatique	27 517,02 €	5	148 710,54 €	17 542,11 €
	Matériel de vidéosurveillance déchèteries	35 000,00 €	5		
	Matériel de vidéosurveillance quais de transfert	15 000,00 €	5		
	Migration informatique	100 000,00 €	5		
	Téléphonie portable et fixe	5 000,00 €	3	21 616,48 €	0,00 €
Exploitation	Véhicules légers	90 000,00 €	5	162 616,52 €	61 115,63 €
	Chauffage bureaux Bernay	10 000,00 €	10	12 054,76 €	0,00 €
	Réfection des portes sectionnelles du quai de Bernay	10 000,00 €	5	0,00 €	0,00 €
	Poste à souder	1 056,00 €	5	1 075,38 €	0,00 €
Communication	3 barnums, 1 comptoir et 4 roll-ups	5 307,70 €	5	5 307,70 €	0,00 €
Exploitation – centre de tri	Gros Entretien et Renouvellement (cdt)	36 620,00 €	7	19 696,08 €	0,00 €
	Presse à polystyrène	108 000,00 €	10	112 464,60 €	0,00 €
Exploitation – apport volontaire	Colonnes d'apport volontaire verre, fibreux et emballages	368 460,00 €	10	361 527,60 €	0,00 €
	10 colonnes enterrées	86 400,00 €	10	0,00 €	0,00 €
	Cuve roulante 1000L	4 000,00 €	7	0,00 €	0,00 €
Exploitation – Déchèteries	Terrassement en déchèteries	100 000,00 €	15	0,00 €	0,00 €
	Local gardien Bourg-Achard	27 600,00 €	10	0,00 €	0,00 €
	Blocs modulo pour cases en déchèteries	42 000,00 €	15	0,00 €	39 102,00 €
	Petit matériel d'exploitation et d'entretien des espaces verts	5 000,00 €	5	8 428,78 €	0,00 €
	Barrières déchèterie : barrière, borne et génie civil	90 000,00 €	10	0,00 €	0,00 €
	2 télescopiques en 2023 (modèle d'expo ou occasion).	57 600,00 €	5	57 600,00 €	0,00 €
	2 télescopiques d'occasion et 1 mini-pelle en 2024 (modèle de démonstration ou occasion).	170 000,00 €	5	178 800,00 €	0,00 €
	Remise en état du pont-basculé d'Amfreville	20 000,00 €	10	0,00 €	0,00 €
	Remplacement de la signalétique des bennes en déchèteries	20 000,00 €	7	0,00 €	0,00 €
Exploitation – Ressourcerie	Auvent entrepôt	5 000,00 €	15	0,00 €	0,00 €
	Changement 18 radiateurs partie administratif	9 000,00 €	10	0,00 €	0,00 €
	Abri fumeur	2 000,00 €	10	0,00 €	0,00 €
	Sas entrée administrative	2 500,00 €	10	0,00 €	0,00 €
	Gyrophare raccordé à l'alarme incendie	500,00 €	5	0,00 €	0,00 €
	Matériel D3E	6 000,00 €	5	3 436,80 €	0,00 €
	Porte de magasin avec poignée	5 200,00 €	5	6 162,64 €	0,00 €
	Réfection du parking	50 000,00 €	10	93 710,40 €	0,00 €

Budget primitif 2024					
Service	Libellé dépense	BP 2024	Durée d'amortissement	CFU 2024	RAR 2024
Investissements - Chapitre 21		3 383 756,68 €		2 595 963,50 €	442 405,91 €
Cetraval - Biodéchets	Compostage partagé	20 000,00 €	5	3 570,00 €	0,00 €
	Bioeaux	73 284,00 €	5	48 439,20 €	41 473,00 €
	Machine lavage caisses palettes	52 254,00 €	10	52 254,13 €	0,00 €
	Caisses-palettes	130 000,00 €	7	86 112,00 €	0,00 €
	Points d'apport volontaire	551 040,00 €	10	419 371,20 €	0,00 €
	Camions de collecte	437 400,00 €	7	304 200,00 €	241 200,00 €
	2 Chargeurs de collecte	128 232,00 €	7	128 232,00 €	0,00 €
	1 engin de manutention pour les caisses-palettes (modèle de démonstration ou occasion) + 1 interface tête rotative pour un second engin	45 000,00 €	5	49 200,00 €	1 105,00 €
	Informatisation des camions de collecte	17 000,00 €	5	18 720,00 €	0,00 €
	Liaison fibre bâtiment Cetraval	3 000,00 €	10	1 137,10 €	0,00 €
Cetraval	Pompe casier VIII d	199,69 €	7	199,69 €	0,00 €
	Plateforme de broyage du bois	150 000,00 €	15	147 044,00 €	27 054,40 €
	Compacteur de déchets	138 000,00 €	7	138 000,00 €	0,00 €
	Remplacement de 8 radiateurs	4 000,00 €	10	0,00 €	0,00 €
	Climatisation	5 500,00 €	7	0,00 €	0,00 €
	Petit matériel (débroussaillage, etc.)	5 000,00 €	5	0,00 €	1 000,00 €
	Compresseur	2 000,00 €	7	1 558,80 €	0,00 €
	Captage des lixiviats	7 000,00 €	7	3 849,60 €	0,00 €
	Fournitures et matériel	6 000,00 €	7	0,00 €	10 195,00 €
	Remplacement du disconnecteur	3 000,00 €	10	0,00 €	2 400,00 €
	Moto pompe (pots de purge)	218,77 €	5	0,00 €	218,77 €
	Plantation de haie casier VIII (conformité AP) + arbustes casier VII	867,50 €	10	867,50 €	0,00 €

Chapitre 16 – Remboursement emprunts

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
1 718 731 €	1 693 301 €	-25 430 €

Comme indiqué en recettes d'investissements (§ suivant), la sollicitation d'emprunts a été plus faible en 2024 que celle initialement prévue lors de l'élaboration du budget primitif.

2.5. Recettes d'investissement :

Chapitre 16. Emprunts

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	Ecart CFU 2024 / BP 2024
3 160 000 €	2 510 000 €	- 650 000 €

Le tableau suivant présente les emprunts inscrits au BP 2024, ainsi que ceux ayant déjà fait l'objet d'une consultation (*cinq établissements bancaires ayant formulé une offre*) :

Nature des investissements	Durée d'emprunt et d'amortissement	BP 2024 voté	Emprunts contractés en avril 2024			Emprunts contractés en octobre 2024			CFU 2024
			Montant	Banque	Taux	Montant	Banque	Taux	
Véhicules légers d'occasion, matériel de vidéosurveillance, engins de manutention, etc.	5 ans	490 000 €	200 000 €	Banque postale	3,58%	300 000 €	Banque postale	2,92%	500 000 €
Camions de collecte des biodéchets, compacteur de déchets pour le Cetraval, matériel d'exploitation et de GER du centre de tri (Gros Entretien et Renouvellement), contenants de collecte de biodéchets, etc.	7 ans	680 000 €	110 000 €	Banque postale	3,54%	650 000 €	Banque postale	3,02%	760 000 €
Acquisition de colonnes d'apport volontaire (verre, fibreux et biodéchets), réseaux. Process de déconditionnement et hygiénisation de biodéchets.	10 ans	1 010 000 €	430 000 €	Banque postale	3,54%	200 000 €	Banque postale	3,15%	630 000 €
Travaux de terrassement en déchèteries, panneaux photovoltaïque, chaudière biomasse, etc.	15 ans	340 000 €	120 000 €	Banque postale	3,59%	150 000 €	Banque postale	3,28%	270 000 €
Construction du bâtiment de déconditionnement des biodéchets.	20 ans	340 000 €	0 €			350 000 €	Banque postale	3,44%	350 000 €
Prêt relai lié à la vente des terrains à bâtir	1 an renouvelable	300 000 €	0 €			0 €			0 €
	Total	3 160 000 €	860 000 €			1 650 000 €			2 510 000 €

2.6. Tableaux récapitulatifs

Dépenses de fonctionnement		CA 2023	BP 2024	BP 2024 (DM)	DM 2024	CFU 2024	écart CFU 2024 BP 2024
011	Charges à caractère général (hors dépenses imprévues)	9 365 405,36 €	10 145 241,48 €	10 145 241,48 €	0 €	9 922 513,00 €	222 728,48 €
011	Charges à caractère général (dont dépenses imprévues)	9 365 405,36 €	10 436 216,61 €	10 436 216,61 €	0 €	9 922 513,00 €	-513 703,61 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 825 239,27 €	4 306 177,02 €	4 536 177,02 €	230 000 €	4 445 085,64 €	-91 091,38 €
022	Dépenses imprévues (maximum 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement)		0,00 €	0,00 €	0 €		
023	Virement à la section d'investissement		961 641,90 €	811 641,90 €	-150 000 €		
042	Dotations aux amortissements	1 239 971,16 €	1 180 600,00 €	1 180 600,00 €	0 €	1 173 820,05 €	-6 779,95 €
65	Autres charges de gestion courante	207 014,64 €	470 700,00 €	470 700,00 €	0 €	428 113,79 €	-42 586,21 €
66	Charges financières (intérêts emprunts + garanties financières CETRAVAL)	228 422,23 €	281 970,00 €	281 970,00 €	0 €	256 999,48 €	-24 970,52 €
67	Charges exceptionnelles	109,00 €	40 190,00 €	80 190,00 €	40 000 €	66 138,00 €	-14 052,00 €
68	Provisions sur charges ultérieures		11 000,00 €	11 000,00 €	0 €	0,00 €	-11 000,00 €
	TOTAL	14 866 161,66 €	17 688 495,53 €	17 808 495,53 €	120 000 €	16 292 669,96 €	-1 515 825,57 €
Recettes de fonctionnement		CA 2023	BP 2024	BP 2024 (DM)	DM 2024	CFU 2024	Écart CFU 2024 BP 2024
013	Atténuations de charges	109 405,44 €	357 000,00 €	357 000,00 €	0 €	387 200,00 €	30 200,00 €
042	Reprise des subventions	127 829,58 €	162 511,00 €	162 511,00 €	0 €	157 606,77 €	-4 904,23 €
70	Produit des services	2 076 380,84 €	1 850 706,00 €	2 120 706,00 €	270 000 €	2 248 803,00 €	128 097,00 €
70	Facturation des professionnels	364 011,42 €	270 000,00 €	270 000,00 €	0 €	335 000,00 €	65 000,00 €
74	Dotations, subventions et droits d'entrée	2 702 551,88 €	3 471 690,00 €	3 471 690,00 €	0 €	3 428 109,00 €	-43 581,00 €
74	Contributions des collectivités	9 534 287,48 €	10 112 239,00 €	10 112 239,00 €	0 €	10 218 960,00 €	106 721,00 €
75	Autres produits de gestion courante	119 863,88 €	198 950,00 €	198 950,00 €	0 €	340 021,00 €	141 071,00 €
77	Produits exceptionnels	209 211,34 €	150 000,00 €	0,00 €	-150 000 €	16 800,00 €	16 800,00 €
78	Reprise sur amort et provisions	0,00 €	216 000,00 €	216 000,00 €	0 €	199 000,00 €	-17 000,00 €
	TOTAL	15 243 541,86 €	16 789 096,00 €	16 909 096,00 €	120 000 €	17 331 499,77 €	422 403,77 €
002	Solde exécution fct reporté	1 196 798,18 €	899 399,53 €	899 399,53 €	0 €	899 399,53 €	0,00 €
		16 440 340,04 €	17 688 495,53 €	17 808 495,53 €	120 000 €	18 230 899,30 €	422 403,77 €

Dépenses d'investissement		CA 2023	BP 2024	BP 2024 (DM)	DM 2024		
040	Amortissement des subventions	127 829,58 €	162 511,00 €	162 511,00 €	0 €	157 606,77 €	-4 904,23 €
16	Remboursement d'emprunts	1 887 927,71 €	1 718 731,00 €	1 718 731,00 €	0 €	1 693 301,00 €	-25 430,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 724,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €	0 €	69 319,20 €	-35 680,80 €
21	Immobilisations corporelles	765 020,05 €	3 293 756,68 €	3 293 756,68 €	0 €	2 595 963,50 €	-697 793,18 €
23	Opérations équipement en cours	752 950,65 €	2 075 834,00 €	2 075 834,00 €	0 €	1 220 808,02 €	-855 025,98 €
TOTAL		3 539 451,99 €	7 355 832,68 €	7 355 832,68 €	0 €	5 736 998,49 €	-1 618 834,19 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	260 231,13 €	274 724,94 €	274 724,94 €	0 €	274 724,94 €	0,00 €
Reste à réaliser		3 799 683,12 €	7 630 557,62 €	7 630 557,62 €	0 €	6 011 723,43 €	-1 618 834,19 €
		400 053,91 €				1 203 550,03 €	
Recettes d'investissement		CA 2023	BP 2024	BP 2024 (DM)	DM 2024	CFU 2024	Écart CFU 2024 BP 2024
021	Virement de la section de fonctionnement		961 641,90 €	811 641,90 €	-150 000 €		
024	Produits de cession		34 550,00 €	184 550,00 €	150 000 €		
040	Amortissement des immobilisations	1 239 971,16 €	1 180 600,00 €	1 180 600,00 €	0 €	1 173 820,05 €	-6 779,95 €
10222	FCTVA	131 610,59 €	424 850,50 €	424 850,50 €	0 €	424 871,73 €	21,23 €
1068	Excédent de fct capitalisé	551 425,05 €	674 778,85 €	674 778,85 €	0 €	674 778,85 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	301 951,38 €	1 194 136,37 €	1 194 136,37 €	0 €	0,00 €	-1 194 136,37 €
16	Emprunt	1 300 000,00 €	3 160 000,00 €	3 160 000,00 €	0 €	2 510 000,00 €	-650 000,00 €
TOTAL		3 524 958,18 €	7 630 557,62 €	7 630 557,62 €	0 €	4 783 470,63 €	-2 847 086,99 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté				0 €		
Reste à réaliser		3 524 958,18 €	7 630 557,62 €	7 630 557,62 €	0 €	4 783 470,63 €	-2 847 086,99 €
						1 194 136,37 €	

2.7. Résultat extrapolé 2024

Lors de l'établissement du BP 2024, un résultat de fonctionnement à reporter en fin d'année 2024, s'élevant à 290 975 €, a été intégré au chapitre 011, car le chapitre 022 n'apparaît plus au BP dans le cadre de la M57. La présentation du tableau suivant isole volontairement ce résultat de fonctionnement dans la présentation du BP 2024, afin de suivre son évolution.

Lors de l'analyse réalisée en décembre, l'excédent de fonctionnement à reporter, en fin d'exercice 2024, était estimé à 450 099 €, soit une augmentation de 159 124 € par rapport au BP 2024.

A l'appui des éléments mis à jour dans le présent document, cet excédent de fonctionnement à reporter, en fin d'exercice 2024, est dorénavant défini à hauteur de 700 562 €, soit une augmentation de 409 587 € par rapport au BP 2024.

Une annulation du prêt relais relatif aux ventes des terrains de la Ressourcerie, a également été appliquée, pour un montant de 300 000 €.

	Compte administratif 2023		Budget primitif 2024		Budget primitif 2024 (DM)		CFU 2024	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	15 243 541,86 €	3 524 958,18 €	16 789 096,00 €	6 668 915,72 €	16 909 096,00 €	6 818 915,72 €	17 331 499,77 €	4 783 470,63 €
Dépenses	14 866 161,66 €	3 539 451,99 €	16 726 853,63 €	7 355 832,68 €	16 996 853,63 €	7 355 832,68 €	16 292 669,96 €	5 736 998,49 €
Résultat de fonctionnement	377 380,20 €		62 242,37 €		-87 757,63 €		1 038 829,81 €	
Résultat d'investissement		-14 493,81 €		-686 916,96 €		-536 916,96 €		-953 527,86 €
Résultats reportés n-1	1 196 798,18 €	-260 231,13 €	899 399,53 €	-274 724,94 €	899 399,53 €	-274 724,94 €	899 399,53 €	-274 724,94 €
Résultats cumulés	1 574 178,38 €	-274 724,94 €	961 641,90 €	-961 641,90 €	811 641,90 €	-811 641,90 €	1 938 229,34 €	-1 228 252,80 €
Restes à réaliser Investissement :								
Recettes		0,00 €		0,00 €		0,00 €		1 194 136,37 €
Dépenses		400 053,91 €		0,00 €		0,00 €		1 203 550,03 €
Total		-400 053,91 €		0,00 €		0,00 €		-9 413,66 €
Affectation au 1068		674 778,85 €		961 641,90 €		811 641,90 €		1 237 666,46 €
Résultat à reporter en N+1								
001 Résultat d'investissement		-274 724,94 €		-961 641,90 €		-811 641,90 €		-1 228 252,80 €
002 Résultat de fonctionnement	899 399,53 €		0,00 €		0,00 €		700 562,88 €	

290 975,13 €

290 975,13 €

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025 ET EXTRAPOLATION 2026 ET 2027

3.1. Evolution des statuts du SDOMODE, qui devient PRECOVAL le 1er janvier 2025

Le 1^{er} janvier 2025, le SDOMODE, syndicat à compétence « traitement » des déchets, a fait évoluer ses statuts, pour devenir le PRECOVAL, syndicat à la carte de prévention, collecte et valorisation des déchets de l'Ouest de l'Eure.

Hormis la compétence obligatoire « Traitement », les Communautés de Communes adhérentes ont dorénavant la possibilité de confier la compétence optionnelle « Collecte » au syndicat.

- Au 1^{er} janvier 2025, l'Intercom Bernay Terres de Normandie, la Communauté de Communes Roumois Seine et la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge confient ainsi la compétence « collecte » au Précoval.
- La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle confiera cette compétence « collecte » le 1^{er} janvier 2026, car le transfert de compétence implique également la reprise, par le Précoval, de la régie de collecte actuellement assurée par la CCPAVR.

Notons que ces quatre EPCI sont adhérents, pour la totalité de leur territoire, au syndicat.

Il existe également historiquement une forte habitude d'entente et de partages réguliers de retours d'expériences par ces quatre Communautés de Communes et le Précoval.

- Toutes les quatre ont voté en faveur de la mise en place d'une tarification incitative (cf. §3.6.1).

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville adhère au syndicat uniquement pour la compétence traitement (11 800 hab) de son secteur eurois, qui intègre notamment la déchèterie de Beuzeville et l'apport volontaire. L'EPCI, partagé entre les départements de l'Eure et du Calvados pour la gestion de ses déchets, a souhaité que toutes les actions de communication et de prévention soient confiées au Précoval pour le secteur eurois.

L'Interco Normandie Sud Eure, pour laquelle le SDOMODE assurait la compétence « traitement » des déchets du secteur de l'ex Communauté de Communes de Rugles, a quitté le syndicat le 31 décembre 2024. L'ex-CC Rugles représente seulement 20% du territoire de l'INSE. La Communauté de Communes rencontre ainsi des difficultés pour homogénéiser ses services liés aux déchets (pratiques et communication).

3.2. Evolution du périmètre

La population prise en compte dans les statuts du SDOMODE, notamment pour l'application des contributions, est celle de l'INSEE.

Notons que la population applicable au 1^{er} janvier 2025 est la population du 1^{er} janvier 2022 authentifiée par le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024.

Pour rappel, le Précoval poursuit son partenariat avec Seine Eure Agglomération et la CC du Pays du Neubourg pour le traitement d'une partie de leurs déchets de déchèterie en 2025, pour des populations respectives suivantes : 3 228 et 3 560 habitants.

Les populations de références pour chacune de nos collectivités adhérentes sont les suivantes :

EPCI	Nombre de communes	Population Totale			Evolution		Compétence obligatoire « traitement »	Compétence optionnelle « collecte »
		2023	2024	2025	2023 /2024	2024 /2025	Population 2025	Population 2025
Intercom Bernay Terres de Normandie	75	55 751	55 523	55 636	-0,41%	0,20%	55 636	55 636
CC Lieuvin Pays d'Auge	51	20 773	20 707	20 664	-0,32%	-0,21%	20 664	20 664
CC Pays de Honfleur Beuzeville	11	11 767	11 767	11 805	0,00%	0,32%	11 805	
CC Pont-Audemer Val de Risle	32	33 480	33 395	33 489	-0,25%	0,28%	33 489	
CC Roumois Seine	40	42 144	42 389	42 582	0,58%	0,46%	42 582	42 582
TOTAL		163 915	163 781	164 176	-0,09%	0,24%	164 176	118 882
Interco Normandie Sud Eure	15	7 681	7 660					
TOTAL	224	171 596	171 441					

Insee 2020 Insee 2021 Insee 2022

3.3. Les installations du Précoval

Le Précoval exploite les sites suivants pour l'ensemble de ses adhérents :

- 16 déchèteries accueillent les particuliers (12 accueillent les clients professionnels) ;
- 600 points d'apport volontaire ;
- Centre de stockage à Malleville sur le Bec (comprenant notamment une unité de déconditionnement et hygiénisation de biodéchets – régie directe) ;
- Centre de tri fibreux à Pont-Audemer (apport volontaire fibreux, papiers de bureaux, archives confidentielles, conditionnement gros cartons et polystyrène) ;
- 2 plateformes multifilières à Beaumontel et Martainville ;
- 3 quais de transfert à Bernay, Pont-Audemer et Malleville sur le Bec ;
- 1 Ressourcerie à Menneval (chantier d'insertion en régie directe depuis le 01/11/24) ;
- Textiles : 1 centre de tri et une ressourcerie spécialisée à Pont-Audemer (chantier d'insertion en régie directe depuis le 01/01/25).



3.4. Missions réalisées sur l'ensemble du territoire en 2025

En 2025, les missions suivantes sont assurées pour les cinq adhérents du Précoval, dans le cadre de la compétence « traitement » des déchets, à laquelle est associé leur transfert :

- Ensemble des filières de tri, traitement, recyclage et valorisation matière (ordures ménagères, collectes sélectives, tous les flux issus des déchèteries) ;
- Haut (accueil) et bas de quais (évacuation des flux) des déchèteries ;
- Acquisition, entretien, maintenance et renouvellement des points d'apport volontaire. Vidage des colonnes et transfert vers les sites de tri et de valorisation. L'ensemble des flux valorisables ramassés en apport volontaire est concerné : verre, fibreux (papiers et cartonnettes), tri sélectif (emballages hors fibreux), ordures ménagères et restes alimentaires (biodéchets) ;



Exemple de mise en place d'un point d'apport volontaire complet, intégrant les derniers investissements de colonnes d'apport volontaire d'emballages non fibreux, d'ordures ménagères (colonne à badge), de verre, de restes alimentaires et de papiers cartons.

- Etudes et recherche de développement d'activités, visant à réduire la production de déchets ultimes et à optimiser les filières de valorisation ;
- Actions de prévention, de communication et animations, visant à réduire la production de déchets et à améliorer le tri, ainsi que les différentes formes de valorisation : réemploi, compostage individuel et partagé, recyclage, etc.

Exemples d'animations et d'évènements réalisés par le Précoval. Conception des services du Précoval :

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID : 027-252703863-20250226-2025_0013-DE



**Animation textile
DIY**

Mercredi 24 avril
de 14h à 16h30
à la Ressourcerie

xxxxxx

Réalisation d'un tote bag à partir de t-shirt
et d'un tablier à partir de jeans

xxxxxx

SURCYCLAGE

35 bis Route de Rouen 27300 Menneval

À LA RESSOURCERIE
le 11 septembre
de 14H à 16h30

**ATELIER
VITRAIL**

Comment recycler la vitre de son cadre de façon sympa et ludique.

GRATUIT
À PARTIR DE 5 ANS

35 bis Route de Rouen,
27300 Menneval

**Ensemble,
nettoyons notre quartier !**

**OUVERT
À TOUS !**

Mercredi 15 mai
de 14h à 16h

Quartier du stade
Rue gustave Flaubert
Entre les Immeubles
Lilas C et D

Pour les participants
à partir de 16h

**Goûter
OFFERT !**

par **Union
Logement**

BERNAY
Syndicat
Bernay
Sens & Normandie

**Vente
spéciale**

**Jardin
Brico**

Samedi 16 mars
à la **Ressourcerie**
de 10h à 19h

Initiation au compostage
avec les maîtres composteurs du SDOMODE
de 14h à 17h

35 bis Route de Rouen
27300 MENNEVAL

f La Ressourcerie
du Sdomode

3.5. Missions mises en place sur l'IBTN, la CCLPA et la

Par ailleurs, dans le cadre de la compétence optionnelle « collecte », le Précoval propose des missions complémentaires suivantes à l'Intercom Bernay Terres de Normandie, à la Communauté de Communes Roumois Seine, ainsi qu'à la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge.

Ces services seront mis en place pour la CC Pont-Audemer-Val de Risle en 2026. Ils ne sont en revanche pas proposés par le Précoval sur le territoire de la CC Pays de Honfleur Beuzeville.

- Collectes en porte à porte, pour l'ensemble des flux : ordures ménagères, tri sélectif (emballages hors fibreux), papiers de bureau et archives (administrations et entreprises), objets destinés à un réemploi en Ressourcerie, déchets alimentaires des gros producteurs (publics et privés) ;
- Mise en œuvre de la tarification incitative. Fourniture des contenants, identification du nombre de levées par bac, préparation de la facturation de la TEOMI ;
- Marchés hebdomadaires « zéro déchet » (tri et collecte de l'ensemble des gisements de déchets générés par les commerçants + stand de sensibilisation et de communication à l'attention des clients du marché) ;
- Prévention des déchets générés par les gros producteurs ;
- Application d'une Redevance Spéciale Incitative pour les gros producteurs de déchets, complémentaire à la facturation de la TEOMI (démarrage en avril 2024 sur l'IBTN et la CCRS, 1^{er} janvier 2026 pour la CCLPA comme pour la CCPAVR) ;
- Toutes les questions relatives à la gestion des déchets sont dorénavant adressées à un numéro de téléphone unique : 02 32 43 14 75.

3.6. Programme d'actions visant à réduire la production d'ordures ménagères résiduelles

3.6.1. Déploiement de la tarification incitative

3.6.1.1. *Présentation de la TEOMI*

L'Intercom Bernay Terres de Normandie, la Communauté de Communes Roumois Seine, la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge et la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle ont voté en faveur de la mise en place d'une TEOMI.

La TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est imposée aux propriétaires et remplace la TEOM. Elle est composée de :

- Une part fixe, assise sur le foncier à l'image de la TEOM ;
- Une part variable est calculée en fonction du volume du bac d'ordures ménagères et de son nombre de collectes dans l'année. Mise en place complémentaire de colonnes d'apport volontaire à badge : résidences secondaires, habitat collectif, etc.

Les sorties de bacs et/ou le nombre de badgeages de l'année N sont facturés en année N+1.

3.6.1.2. Calendrier d'instauration de la TEOMI

	Année à blanc	Démarrage effectif et facturation incitative
CC Roumois Seine	2024	2025
CC Pont-Audemer - Val de Risle	2025	2026
CC Lieuvin Pays d'Auge	2025	2026
Intercom Bernay Terres de Normandie	2024	2025

En 2025, les habitants de l'IBTN et de la CCRS se verront donc, à nouveau, facturer une TEOM, mais les sorties de bacs d'ordures ménagères seront comptabilisées à compter du 1^{er} janvier 2025 et serviront à calculer la part variable de la TEOMI 2026.

3.6.1.3. Descriptif de collecte

EPCI	Collecte des ordures ménagères en porte à porte (poubelle grise)		Collecte sélective en porte à porte (bac jaune)
	1 ^{er} semestre 2025	2 ^{ème} semestre 2025	2025
CC Roumois Seine	C1 (sauf C2 Routot)	C0,5, sauf collectifs et gros producteurs (C1)	C0,5, sauf collectifs et gros producteurs (C1)
CC Pont-Audemer - Val de Risle	C1, sauf Pont-Audemer, C2		C0,5, sauf Pont-Audemer, C2
CC Lieuvin Pays d'Auge	C1 (hormis Cormeilles, C2)		C1 (hormis Cormeilles, C2)
Intercom Bernay Terres de Normandie	C1, sauf C2 centre et collectif Bernay et Brionne	C0,5, sauf collectifs et gros producteurs (C1) <i>La faisabilité de la mise en place d'une collecte en C1 dans le centre-ville de Bernay et Brionne et de C0,5 à Beaumont le Roger reste à confirmer. Les tonnages actuellement collectés sont en effet pour l'instant trop importants.</i>	C0,5, sauf collectifs et gros producteurs (C1)

C1 : une collecte par semaine ; C2 : deux collectes par semaine ; C0,5 : une collecte toutes les deux semaines.

3.6.2. Collecte et valorisation des déchets alimentaires

La Loi AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 30 juin 2021, cadre l'obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets :

- *A compter du 1er janvier 2023, pour une production supérieure à 5 tonnes de biodéchets par an ;*
- *A compter du 1er janvier 2024, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.*

Le projet mis en place par le Précoval est le suivant :

Points d'apport volontaire :

- ✓ Mise en place de 500 points d'apport volontaire environ, équipés d'une caisse palette ou d'un bac 2 roues de 240 litres, intégré à un abri étanche.
- ✓ Les emplacements ciblés sont ceux déjà équipés d'une colonne à verre. Ils sont définis avec chaque commune et Communauté de Communes concernée.
- ✓ Mise en place complémentaire d'une centaine de points de collecte réservés aux gros producteurs assimilés aux collectivités : cantines scolaires (écoles primaires, collèges, lycées) et établissements de soins (EHPAD, hôpital).
- ✓ Collecte par le Précoval, en régie, à compter du 4 novembre 2024, de ces déchets alimentaires sur l'ensemble du territoire, afin de baser l'équipe de collecte au CETRAVAL et ainsi mutualiser cette activité avec celle de déconditionnement et d'hygiénisation.
- ✓ Collecte hebdomadaire, voire bi-hebdomadaire lorsque nécessaire (été, centre-ville).
- ✓ Le service de collecte sera assuré du lundi au samedi.
- ✓ Transport par un camion plateau 26 tonnes équipé d'un chargeur embarqué, un camion plateau à hayon 19 tonnes équipé d'un chargeur + 1 petite Benne à Ordures Ménagères (BOM 12 tonnes biodéchets). Vidage au Cetraval. Il s'agira de véhicules d'occasion. *A moyen terme, le SDOMODE souhaitera en effet assurer la collecte des déchets alimentaires à l'aide de véhicules circulant au BioGNV. La mise en place de stations locales est en cours de discussion, dans le cadre d'un partenariat avec le SIEGE 27 et les EPCI locaux.*
- ✓ Nettoyage hebdomadaire des PAV. Échange de la caisse-palette pleine par une vide.
- ✓ Lavage des caisses-palettes et bacs au Cetraval (chaîne de lavage).
- ✓ Fourniture d'un bioseau par foyer, ainsi qu'en moyenne 50 sacs biodégradables, par an.

Collecte et facturation du service auprès des gros producteurs :

- ✓ Mise en place, par le SDOMODE, du service auprès des écoles primaires (publiques et privées) et des établissements de soins (hôpitaux et EHPAD).
- ✓ Mise en place et facturation directe, par le SDOMODE, du service de collecte et traitement des déchets alimentaires auprès des clients professionnels et gros producteurs intéressés : grande distribution, restauration, établissements scolaires à l'exception des écoles primaires, etc. *A l'image des apports professionnels en déchèteries, l'EPCI concerné a la possibilité d'exonérer certains producteurs (association, administration ou entreprise) de son territoire, en prenant, à sa charge, les dépenses relatives à ce service.*
- ✓ La facturation des clients professionnels est établie à hauteur de 1 centime/litre, soit 6€ pour la collecte et le traitement d'une caisse-palette de 600 litres et 1,40€ pour la collecte et le traitement d'un bac de 140 litres. Tarif applicable au 1er janvier 2025.

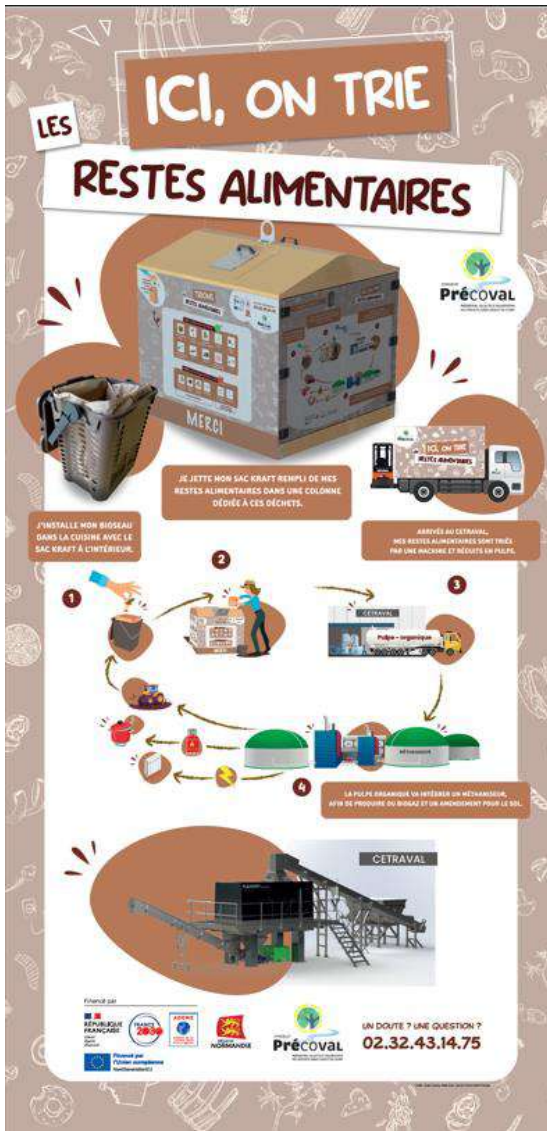
Déconditionnement et hygiénisation des déchets alimentaires :

- ✓ Réalisation, en régie directe, du déconditionnement et de l'hygiénisation de s'assurer de bénéficier d'une filière de proximité sans être tributaire de la faible concurrence privée présente dans ce domaine sur l'ouest de l'Eure.
- ✓ Privilégier la méthanisation agricole des biodéchets, plutôt que le compostage.
- ✓ Valorisation du produit déconditionné et hygiénisé auprès de méthaniseurs agricoles partenaires, sélectionnés en fonction de plusieurs critères, dont l'emplacement géographique, l'acceptation par les riverains, la capacité d'épandage, etc.
- ✓ Garantir une qualité exemplaire de pulpe issue des étapes de déconditionnement et d'hygiénisation. À l'issue de la méthanisation, il est en effet inconcevable d'épandre des résidus plastiques dans les terres agricoles.
- ✓ Installation d'une unité de déconditionnement et d'hygiénisation des biodéchets sur le site du CETRAVAL à Malleville sur le Bec (centre de stockage de déchets ménagers et assimilés).

Le SDOMODE a été retenu aux appels à projets ADEME/Région Normandie suivants :

- ✓ Déconditionnement et hygiénisation des biodéchets. Subvention d'investissement de 547 280€ (397 280€ de l'ADEME et 150 000€ de la Région Normandie) ;
- ✓ Tri à la source des déchets alimentaires : 988 432 € de subvention d'investissement ADEME pour la mise en place et la collecte des points d'apport volontaire ;
- ✓ Ce dernier appel à projet intègre également un second volet, relatif à la mise en place du compostage partagé. 30 000€ de subvention de fonctionnement et 44 000 € de subvention d'investissement.
- ✓ Une subvention de 3 475 € a enfin été obtenue pour l'acquisition de composteurs individuels en 2024.

Ces soutiens financiers, inscrits au BP 2024, sont reportés au BP 2025 dans le cadre des Restes à Réaliser (RAR).



Collecte d'un point d'apport volontaire de restes alimentaires, en régie directe.

Les tableaux suivants présentent l'extrapolation pluriannuelle des tonnages collectés

Déchets alimentaires des administrés	Population 2025	2025		2026		2027	
		ratio kg/an/hab	tonnage	ratio kg/an/hab	tonnage	ratio kg/an/hab	tonnage
Intercom Bernay Terres de Normandie	55 636	7,73	430t	11,59	645t	16,10	895t
CC Roumois Seine	42 582	7,73	329t	11,59	493t	16,10	685t
CC Lieuvin-Pays d'Auge	20 664	1,93	40t	11,59	239t	16,10	333t
CC Pont-Audemer Val de Risle	33 489	1,93	65t	11,59	388t	16,10	539t
CC Pays Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	11 805	1,93	23t	2,90	34t	4,02	48t
total	164 176	5,40	886t	10,96	1 800t	15,23	2 500t

Déchets alimentaires des gros producteurs	2025	2026	2027
Intercom Bernay Terres de Normandie	322t	548t	602t
CC Roumois Seine	247t	419t	461t
CC Lieuvin-Pays d'Auge	12t	102t	203t
CC Pont-Audemer Val de Risle	19t	165t	330t
CC Pays Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	0t	0t	0t
total	600t	1 233t	1 596t

3.6.3. Prévention et collecte des déchets générés par les gros producteurs (compétence « collecte »

Actuellement, la TEOM prend en charge le traitement des déchets générés par les ménages, les artisans et les commerçants n'ayant pas mis en place leur propre filière de collecte et valorisation, ainsi que les déchets produits par les collectivités (ou assimilés) : écoles, établissements de soins, etc.

Selon les secteurs, entre 10 et 20% de la TEOM globale d'un EPCI sert à financer les déchets générés par les gros producteurs (publics ou privés).

Le coût moyen de collecte et traitement des ordures ménagères se situe aux alentours de 250€/tonne, réparti équitablement entre la collecte et le traitement.

La densité moyenne des ordures ménagères est de 250kg/m³. Elle peut toutefois facilement varier de 50kg/m³ à 500kg/m³, selon sa composition.

Le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères atteint ainsi environ 62,50€/m³, mais peut évoluer de 30€/m³ à 100€/m³, en raison notamment de l'impact de la densité du gisement sur les frais de collecte et transport.

- Ainsi, 1 litre d’ordures ménagères coûte généralement entre 3 et 10 centimes/litre, collecte et traitement inclus.

Lors de la mise en place de la TEOMI, une part incitative est appliquée, dans le cadre d’une facturation à chaque levée de bac, dont le tarif est calculé à partir d’un prix au volume. L’IBTN et la CCRS ont voté en faveur d’un tarif de 2 centimes/litre.

Cette facturation ne couvre ainsi pas le coût réel de collecte et traitement des ordures ménagères. L’équilibre financier est en effet atteint grâce à la facturation d’une part fixe, calculée sur la valeur foncière du logement.

- Si cet équilibre financier est très régulièrement atteint pour les ménages, producteurs d’une quantité de déchets relativement faible, il n’est cependant pas obtenu auprès des gros producteurs de déchets. La part fixe de la TEOMI ne couvre en effet pas le « manque à gagner » généré par la part variable.

Une Redevance Spéciale Incitative peut être instaurée, en complément de la TEOMI. Au-delà d’un certain seuil de production hebdomadaire d’ordures ménagères, le coût réel de collecte et traitement des ordures ménagères peut être appliqué.

L’évolution des statuts du Précoval a intégré ce dossier, uniquement pour les collectivités concernées par le transfert de la compétence optionnelle « Collecte ».

Ce dossier a été étudié le 8 novembre 2023 puis le 17 avril 2024 par le Bureau Syndical du SDOMODE :

- Au même titre que la facturation des clients professionnels, le Précoval a la possibilité d’assurer directement ce service et cette facturation, indépendamment de la fiscalité de la TEOM, dont la perception (voire l’instauration) serait de son côté conservée par chaque EPCI.
- L’objectif, fixé par le Précoval, est d’accompagner les gros producteurs vers une réduction de leur production d’ordures ménagères, avant la mise en œuvre d’une redevance spéciale. Cette démarche est notamment partagée par la Région Normandie, l’ADEME, la Chambre des Métiers et de l’Artisanat et par le bureau d’étude Biomasse, en charge de l’observatoire des déchets en Normandie.
- **La communication doit toutefois être réalisée en amont auprès de chaque gros producteur, afin de les accompagner dans la réduction de leurs déchets.** Un service en charge du développement commercial a pris ses fonctions, le 22 avril. Il est composé d’une responsable, Ilianna LEBAS et de 4 agents conseil : Amandine HUSSON, Wilfried DUMONT, Alan MALOTAUX et Anthony FOISSOTTE.
- **Il a été proposé d’appliquer une Redevance Spéciale à partir du second bac hebdomadaire de 660 litres d’ordures ménagères, dans le cadre d’une moyenne annuelle, à hauteur de 6 centimes/litre, à compter du 1^{er} avril 2025. Ce tarif est soumis au vote du comité syndical, le 26 février 2025.**

Le tableau suivant présente l’extrapolation pluriannuelle des tonnages d’ordures ménagères évitées dans le cadre de la mise en place de cette redevance spéciale.

Redevance spéciale hors biodéchets	2025	2026	2027
Intercom Bernay Terres de Normandie	313t	447t	492t
CC Roumois Seine	160t	228t	251t
CC Lieuvin-Pays d'Auge	0t	28t	42t
CC Pont-Audemer Val de Risle	0t	135t	269t
CC Pays Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	0t	0t	0t
total	473t	838t	1 054t

3.6.4. Marchés hebdomadaire « zéro déchet » (compétence « collective »)

Nous sommes confrontés à la problématique suivante : les déchets produits sur les marchés sont très peu triés, voire pas du tout. Ce phénomène est également observé sur la très grande majorité du territoire français.

Ainsi, à l'image de l'exemple suivant, transposable aux autres marchés hebdomadaires, environ 2 à 3 tonnes de produits valorisables, issues du marché de Bernay du samedi matin, sont orientées en enfouissement ou en incinération.

Le marché de Brionne (environ 1 tonne le dimanche) et de Beaumont le Roger (environ 600kg chaque vendredi) sont par exemple également concernés.



Les marchés hebdomadaires sont par ailleurs des espaces de rencontres, particulièrement adaptés à des actions de sensibilisation.

La nécessité d'exemplarité dans la mise en œuvre de la prévention et du tri des déchets est primordiale, notamment dans le cadre de la tarification incitative. Il n'est en effet pas concevable de demander aux administrés de trier leurs déchets si une organisation similaire n'est pas mise en œuvre « hors foyer ».

Il est proposé d'instaurer, à compter du mois d'avril 2025, des marchés « zéro déchet » sur le territoire de nos EPCI :

- **Mise en place, au second semestre 2024, les unités de traitement des dernières filières de valorisation (déchets alimentaires et polystyrène). La totalité des flux collectés pourra alors être valorisée.**
- **Mise en œuvre de points de tri dédiés aux marchés (installation avant le marché et retrait à l'issue de celui-ci). Déchets concernés : caquettes en bois, caisses en polystyrène, cartons, déchets alimentaires, coquilles Saint-Jacques, etc.**
- **Mise en place d'une équipe et d'un véhicule de communication : fourgonnette ouvrant latéralement et équipée de différents ateliers de sensibilisation.**

L'investissement porte sur deux véhicules de collecte à hayon (1 électrique et 1 thermique) et deux véhicules de sensibilisation (1 électrique et 1 thermique), pour un montant total de 325 000 € HT.

Trois dossiers de demande de financement ont été déposés, auprès des entités suivantes :

- GAL du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure, pour le territoire de l'IBTN, au titre du fonds Leader ;
- GAL Seine Normande, couvrant le territoire de la CCRS, de la CCPAVR et de la CCLPA, toujours au titre du fonds Leader ;
- Région Normandie, dans le cadre du dispositif IDÉE (Initiative Développement durable Energie Environnement) Innovation, dont l'objectif est de soutenir les projets dans les domaines de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable. Le montant potentiel de cette aide n'est pas encore défini. Il s'agit d'un fond de financement régional et non pas européen.

Les dépenses sont inscrites au BP 2025, contrairement aux recettes, qui seront intégrées en cours d'exercice.



Un écran diffusera des vidéos de sensibilisation en continues

« Des jeux et des animations seront proposés. Même le camion servira de table de jeux. »

L'aimant ri,



Public : tout public
Lieux : extérieur
Objectif : permettre de sensibiliser les usagers avec un minimum de matériel de façon ludique et originale.



« Les vélos blenders permettront d'attirer le public et d'amorcer le contact. »



Camion de collecte électrique.



*Exemples de contenants
de collecte*

Le tableau suivant présente l'extrapolation pluriannuelle des tonnages d'ordures ménagères évitées dans le cadre de la mise en place de cette action :

Marchés hebdomadaires	2025	2026	2027
Intercom Bernay Terres de Normandie	140t	274t	365t
CC Roumois Seine	72t	140t	186t
CC Lieuvin-Pays d'Auge	26t	51t	68t
CC Pont-Audemer Val de Risle	0t	110t	220t
CC Pays Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	0t	0t	0t
total	238t	574t	839t

3.7. Evolution de la production d'ordures ménagères

A l'appui des actions de prévention présentées au §3.6, les tableaux suivants présentent les objectifs pluriannuels de réduction de la production d'ordures ménagères :

EPCI adhérent	2024			2025														
	tonnage	population	ratio kg/an/hab	tonnage	population	ratio kg/an/hab	baisse de production annuelle d'OM										baisse totale	
							tarification incitative et/ou prévention des déchets		déchets alimentaires particuliers		déchets alimentaires gros producteurs		redevance spéciale		marchés hebdomadaires		tonnage	baisse / année n-1
							tonnage	baisse / année n-1	tonnage	baisse / année n-1	tonnage	baisse / année n-1	tonnage	baisse / année n-1	tonnage	baisse / année n-1		
Intercom Bernay Terres de Normandie	10 237t	55 523	184	9 031t	55 636	162	0t	0,0%	-430t	-4,2%	-322t	-3,1%	-313t	-3,1%	-140t	-1,4%	-1 206t	-11,8%
CC Roumois Seine	7 558t	42 389	178	6 751t	42 582	159	0t	0,0%	-329t	-4,4%	-247t	-3,3%	-160t	-2,1%	-72t	-0,9%	-807t	-10,7%
CC Lieuvin-Pays d'Auge	4 263t	20 707	206	3 844t	20 664	186	-341t	-8,0%	-40t	-0,9%	-12t	-0,3%	0t	0,0%	-26t	-0,6%	-419t	-9,8%
CC Pont-Audemer Val de Risle	7 641t	33 395	229	7 022t	33 489	210	-535t	-7,0%	-65t	-0,8%	-19t	-0,3%	0t	0,0%	0t	0,0%	-619t	-8,1%
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	2 921t	11 767	248	2 898t	11 805	246	0t	0,0%	-23t	-0,8%	0t	0,0%	0t	0,0%	0t	0,0%	-23t	-0,8%
total	33 948t	171 441	198	29 546t	164 176	180	-876t	-3,0%	-886t	-2,6%	-600t	-2%	-473t	-1,4%	-238t	-0,7%	-3 073t	-9,1%

EPCI adhérent	2026														
	tonnage	population	ratio kg/an/hab	baisse de production annuelle d'OM										baisse totale	
				tarification incitative et/ou prévention des déchets		déchets alimentaires particuliers		déchets alimentaires gros producteurs		redevance spéciale		marchés hebdomadaires		tonnage	baisse / année n-1
				tonnage	baisse / année n-1	tonnage	baisse / année n-1	tonnage	baisse / année n-1	tonnage	baisse / année n-1	tonnage	baisse / année n-1		
Intercom Bernay Terres de Normandie	8 323t	55 749	149	0t	0,0%	-215t	-2,1%	-225t	-2,2%	-134t	-1,3%	-133t	-1,3%	-708t	-7,8%
CC Roumois Seine	6 277t	42 775	147	0t	0,0%	-164t	-2,2%	-173t	-2,3%	-68t	-0,9%	-68t	-0,9%	-474t	-7,0%
CC Lieuvin-Pays d'Auge	3 467t	20 621	168	-78t	-2,0%	-200t	-4,7%	-90t	-2,1%	-28t	-0,6%	-25t	-0,6%	-419t	-10,8%
CC Pont-Audemer Val de Risle	6 168t	33 583	184	-140t	-2,0%	-323t	-4,2%	-145t	-1,9%	-135t	-1,8%	-110t	-1,4%	-854t	-12,2%
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	2 887t	11 843	244	0t	0,0%	-11t	-0,4%	0t	0,0%	0t	0,0%	0t	0,0%	-11t	-0,4%
total	27 123t	164 571	165	-218t	-0,8%	-914t	-2,7%	-633t	-1,9%	-365t	-1,1%	-336t	-1,0%	-2 466t	-8,3%

EPCI adhérent	2027														
	tonnage	population	ratio kg/an/hab	baisse de production annuelle d'OM										baisse totale	
				tarification incitative et/ou prévention des déchets		déchets alimentaires particuliers		déchets alimentaires gros producteurs		redevance spéciale		marchés hebdomadaires		tonnage	baisse / année n-1
				tonnage	baisse / année n-1	tonnage	baisse / année n-1	tonnage	baisse / année n-1	tonnage	baisse / année n-1	tonnage	baisse / année n-1		
Intercom Bernay Terres de Normandie	7 882t	55 862	141	0t	0,0%	-251t	-2,4%	-55t	-0,5%	-45t	-0,4%	-91t	-0,9%	-442t	-5,3%
CC Roumois Seine	5 974t	42 968	139	0t	0,0%	-192t	-2,5%	-42t	-0,6%	-23t	-0,3%	-47t	-0,6%	-303t	-4,8%
CC Lieuvin-Pays d'Auge	3 172t	20 578	154	-69t	-2,0%	-93t	-2,2%	-102t	-2,4%	-14t	-0,3%	-17t	-0,4%	-295t	-8,5%
CC Pont-Audemer Val de Risle	5 485t	33 677	163	-123t	-2,0%	-151t	-2,0%	-165t	-2,2%	-135t	-1,8%	-110t	-1,4%	-684t	-11,1%
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	2 874t	11 881	242	0t	0,0%	-13t	-0,5%	0t	0,0%	0t	0,0%	0t	0,0%	-13t	-0,5%
total	25 386t	164 966	154	-193t	-0,8%	-700t	-2,1%	-363t	-1,1%	-216t	-0,6%	-265t	-0,8%	-1 737t	-6,4%

3.8. Evolution du coût de traitement des ordures ménagères

Au 1^{er} janvier 2025, la capacité résiduelle du CETRAVAL en stockage en classe 2 (ordures ménagères, encombrants et déchets industriels banals) est de 144 700 tonnes.

Le tableau suivant présente une proposition de répartition des tonnages stockés, par an. Comme cela avait été proposé lors des précédents Débats d'Orientations Budgétaires, il est proposé de privilégier l'enfouissement jusqu'à la mise en place du taux maximum de TGAP. Une diminution progressive a ensuite été inscrite.

Cette simulation de répartition donnerait une capacité résiduelle de stockage de 5 800 tonnes environ au 1^{er} janvier 2034.

Remarque : la capacité de stockage des casiers est liée aux tonnages entrants, mais également à la hauteur des casiers. Le retrait de certains gisements, de faible densité (polystyrène, matelas, etc.) est susceptible de décaler la date de fin d'exploitation.

Date	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028	...	01/01/2032	01/01/2033	01/01/2034
Capacité de stockage (hors plâtre)	144 700	115 800	95 800	80 800	...	30 800	18 300	5 800
Tonnage annuel stocké	28 900	20 000	15 000	12 500	...	12 500	12 500	

Le tableau suivant présente l'évolution de la TGAP, en tenant compte de la quantité de déchets à traiter et de la répartition des tonnages entre un stockage au Cetraval et une incinération.

		2022	BP 2023	2024	2025	2026	2027
Ordures ménagères	tonnage	38 686t	36 405t	33 948t	29 546t	27 081t	25 345t
	Refus de tri	1 497t	1 759t	2 296t	2 100t	2 100t	2 100t
Encombrants/DIB	tonnage	7 172t	6 768t	6 954t	6 300t	5 800t	5 800t
Plâtre	tonnage	2 301t	2 295t	2 226t	1 900t	1 500t	1 500t
Transfert OM	prix unitaire/tonne	15,0 €	15,6 €	15,6 €	16,0 €	16,5 €	17,0 €
	total annuel	579 514 €	567 166 €	528 889 €	474 117 €	447 594 €	431 473 €
Stockage	tonnage	36 733t	37 714t	35 987t	28 900t	20 000t	15 000t
	TGAP/tonne	40 €	51 €	58 €	65 €	65 €	65 €
	TGAP annuelle théorique	1 469 301 €	1 923 414 €	2 087 229 €	1 878 500 €	1 300 000 €	975 000 €
	TGAP annuelle réelle (dont régularisations)	1 643 500 €	1 810 220 €	2 237 467 €	2 238 952 €	1 417 865 €	721 500 €
	montant unitaire TGAP (dont régularisation)	45 €	48 €	62 €	77 €	71 €	48 €
Incinération	tonnage	12 923t	9 513t	9 438t	10 946t	16 481t	19 745t
	TGAP/tonne	11 €	12 €	14 €	15 €	15 €	15 €
	TGAP annuelle réelle	142 149 €	114 160 €	132 128 €	164 195 €	247 215 €	296 179 €
Total TGAP	théorique	1 611 450 €	2 037 574 €	2 219 357 €	2 042 695 €	1 547 215 €	1 271 179 €
	réelle (dont régularisations)	1 785 649 €	1 924 380 €	2 369 595 €	2 403 147 €	1 665 079 €	1 017 679 €

Le tableau suivant présente l'évolution du prix unitaire de transfert et traitement des ordures ménagères. Ces éléments ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du budget primitif.

Coût total OM		2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ordures ménagères	tonnage	38 686 t	36 405 t	33 948 t	29 546 t	27 081 t	25 345 t
	prix unitaire/tonne	15,0 €	15,6 €	15,6 €	16,0 €	16,5 €	17,0 €
Transfert OM	total annuel	579 514 €	567 166 €	528 889 €	474 117 €	447 594 €	431 473 €
Stockage (dont TGAP)	tonnage	27 260 t	28 651 t	26 807 t	20 700 t	12 700 t	7 700 t
	prix unitaire/tonne	42,8 €	44,1 €	45,4 €	46,8 €	48,2 €	49,6 €
	prix unitaire TGAP	40,0 €	51,0 €	58,0 €	65,0 €	65,0 €	65,0 €
	prix unitaire total	82,8 €	95,1 €	103,4 €	111,8 €	113,2 €	114,6 €
	total annuel	2 257 134 €	2 724 252 €	2 772 007 €	2 313 612 €	1 437 282 €	882 550 €
Incinération (dont TGAP)	tonnage	11 426 t	7 754 t	7 141 t	8 846 t	14 381 t	17 645 t
	prix unitaire/tonne	100,0 €	103,0 €	106,1 €	109,3 €	112,6 €	115,9 €
	prix unitaire TGAP	11,0 €	12,0 €	14,0 €	15,0 €	15,0 €	15,0 €
	prix unitaire total	111,0 €	115,0 €	120,1 €	124,3 €	127,6 €	130,9 €
Total traitement OM	total annuel	1 268 264 €	891 747 €	857 622 €	1 099 356 €	1 834 308 €	2 310 247 €
	prix unitaire/tonne	106,1 €	114,9 €	122,5 €	131,6 €	137,3 €	143,0 €
	total annuel	4 104 912 €	4 183 164 €	4 158 517 €	3 887 085 €	3 719 184 €	3 624 270 €

3.9. Autres dossiers stratégiques

La proposition de Budget primitif 2025, puis l'extrapolation des exercices 2026 et 2027, ont été élaborées en tenant compte des propositions suivantes, dont les impacts financiers seront ensuite retranscrits aux chapitres concernés.

Cette liste n'est cependant pas exhaustive.

3.9.1. Transfert de la compétence collecte vers le Précoval

Les tableaux suivants présentent les éléments financiers relatifs aux contrats de collecte transférés par l'IBTN, la CCRS et la CCLPA au Précoval.

Des investissements, relatifs à la précollecte (conteneurisation), ont également été réalisés et autofinancés par les EPCI avant le transfert de compétence. Ils doivent toutefois être complétés. Ces nouvelles dépenses ont également été détaillées.



Ordures ménagères en porte à porte :

Ordures ménagères en porte à porte	Contrats de collecte 2025					Dépenses de conteneurisation 2025						total		
	population totale	tonnage collecté	montant total TTC	montant TTC/hab	montant TTC/tonne	description des investissements	montant total TTC	durée d'amortissement	montant amortissement annuel	montant annuel/hab	Commentaires	montant total TTC	montant TTC/hab	montant TTC/tonne
IBTN	55 636	8 031	1 243 874 €	22,36 €	154,88 €	bacs porte à porte	30 720 €	7	4 389 €	0,08 €	Commande insuffisante en 2024. Complément nécessaire de 660 bacs, de volumes différents.	1 248 262,99 €	22,44 €	155,43 €
CCLPA	20 664	3 836	550 730 €	26,65 €	143,57 €	bacs porte à porte	5 600 €	7	800 €	0,04 €	Commande complémentaire de 50 bacs de 660litres	551 530,12 €	26,69 €	143,78 €
CCRS	42 582	6 551	1 038 937 €	24,40 €	158,59 €	bacs porte à porte	7 000 €	7	1 000 €	0,02 €	Commande complémentaire de 50 bacs de 660litres	1 039 936,89 €	24,42 €	158,74 €
total	118 882	18 418	2 833 541 €	23,83 €	153,85 €	total	43 320 €		6 189 €	0,05 €		2 839 730,00 €	23,89 €	154,18 €

Ordures ménagères en apport volontaire :

En complément de la collecte en porte à porte, un ramassage des ordures ménagères peut s'avérer pertinent, pour régler des points noirs de collecte (ex. impasse, suppression de marche arrière, etc.).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification incitative, ce service est également adapté aux résidences secondaires et aux foyers produisant très peu de déchets ultimes.

Deux systèmes sont alors généralement proposés :

- Une colonne à tambour, aérienne, enterrée ou semi-enterrée, accessible par badge, d'un volume utile de 3,5 m3 environ, adaptée à 80 foyers environ. Ce dispositif est vidé par un camion ampliroll équipé d'une grue.
- L'installation d'un abri-bac, également équipé d'un tambour ouvrant par badge. Il intègre un bac 4 roues de 660 litres, collecté par une BOM (benne à ordures ménagères) assurant les tournées de porte à porte. Il est adapté à une quinzaine de foyers.

Le choix du dispositif mis en œuvre doit être en adéquation avec le nombre de foyers concernés. En effet, dans le cadre d'ordures ménagères, une collecte doit être réalisée, à minima, toutes les deux semaines, afin de répondre aux obligations sanitaires. Ainsi, une colonne d'ordures ménagères ne doit pas être installée si elle ne dessert pas suffisamment de foyers. Un travail d'optimisation du dispositif est ainsi prévu sur l'IBTN pour déplacer des colonnes aériennes et y installer des abri-bacs.

Ordures ménagères en apport volontaire	Contrats de ramassage en apport volontaire 2025					Dépenses de conteneurisation 2025						total		
	population totale	tonnage collecté	montant total TTC	montant TTC/hab	montant TTC/tonne	description des investissements	montant total TTC	durée d'amortissement	montant amortissement annuel	montant annuel/hab	Commentaires	montant total TTC	montant TTC/hab	montant TTC/tonne
IBTN	55 636	1 000	145 201 €	2,61 €	145,20 €	abri-bacs et colonnes OM	29 000 €	10	2 900 €	0,05 €	Commande complémentaire de 10 abri-bacs	148 100,75 €	2,66 €	148,10 €
CCLPA	20 664	50	2 060 €	0,10 €	41,20 €	abri-bacs et colonnes OM	150 000 €	10	15 000 €	0,73 €	Commande de 40 abri-bacs et 10 colonnes aériennes	17 059,79 €	0,83 €	341,20 €
CCRS	42 582	200	14 496 €	0,34 €	72,48 €	abri-bacs et colonnes OM	37 700 €	10	3 770 €	0,09 €	Commande complémentaire de 13 abri-bacs	18 266,06 €	0,43 €	91,33 €
total	118 882	1 250	161 757 €	1,36 €	129,41 €	total	216 700 €		21 670 €	0,18 €		183 426,60 €	1,54 €	146,74 €



Tri sélectif (bac jaune) en porte à porte :

collecte sélective en porte à porte	Contrats de collecte 2025			Dépenses de conteneurisation 2025						total	
	population totale	montant total TTC	montant TTC/hab	description des investissements	montant total TTC	durée d'amortissement	montant amortissement annuel	montant annuel/hab	Commentaires	montant total TTC	montant TTC/hab
IBTN	55 636	386 220 €	6,94 €	bacs porte à porte	42 800 €	7	6 114 €	0,11 €	Commande insuffisante en 2024. Complément nécessaire de 980 bacs, de volumes différents.	392 333,95 €	7,05 €
CCLPA	20 664	262 848 €	12,72 €	bacs porte à porte	0 €	7	0 €	0,00 €		262 848,35 €	12,72 €
CCRS	42 582	468 698 €	11,01 €	bacs porte à porte	2 800 €	7	400 €	0,01 €	Commande complémentaire de 50 bacs de 340litres	469 097,94 €	11,02 €
total	118 882	1 117 766 €	9,40 €	total	45 600 €		6 514 €	0,05 €		1 124 280,24 €	9,46 €

Collecte des déchets verts en porte à porte

Seule l'IBTN a conservé une collecte des déchets verts en porte à porte, pour les communes de Bernay, Menneval et Brionne.

Collecte déchets verts en porte à porte	Contrats de collecte 2025		
	population totale	montant total TTC	montant TTC/hab
IBTN	55 636	168 934 €	3,04 €
CCLPA	20 664	0 €	0,00 €
CCRS	42 582	0 €	0,00 €
total	118 882	168 934 €	1,42 €

Déploiement de moyens humains dans le cadre de la mise en œuvre de la TEOMI :

Les moyens affectés par le Précoval pour poursuivre et finaliser la mise en place de la tarification incitative sur les trois EPCI concernés diffèrent, en raison de l'état d'avancement des dossiers.

Les agents transférés au syndicat ont été affectés aux missions menées sur leur EPCI d'origine. Ils ont été complétés par plusieurs recrutements.

Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Moyens humains de mise en œuvre de la TEOMI en 2025	2025			Commentaires
	population totale	montant total TTC	montant TTC/hab	
IBTN	55 636	425 000 €	7,64 €	14 agents jusqu'à fin septembre puis 8 agents
CCLPA	20 664	161 500 €	7,82 €	4 agents jusqu'à fin décembre, 1 agent à 100% jusqu'en septembre, puis à 50%
CCRS	42 582	204 000 €	4,79 €	7 agents jusqu'à fin juin puis 5 agents jusqu'à fin décembre
total	118 882	790 500 €	6,65 €	

Subventions de mise en place de la tarification incitative

Dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative, les EPCI concernés ont obtenu des financements de la part de l'ADEME et de la Région Normandie.

Une aide à l'investissement est proposée, ainsi qu'une aide forfaitaire de 12 €/habitant, population DGF, intégrant la bonification de 2€/habitant, liée à la mise en place du tri à la source des biodéchets par le SDOMODE/Précoval.

Les éléments suivants présentent les aides obtenues, ainsi que les montants d'aide de l'ADEME, reportés au Précoval afin de finaliser la mise en place de la TEOMI en 2025.

Intercom Bernay Terres de Normandie

Plan de financement validé par la Commission Régionale des Aides de l'ADEME du 24 mai 2022.

Partenaire	Précision	Montant	Commentaire
ADEME	Fonctionnement + investissement	953 324 €	238 700 €, soit 55% de 434 000 € de dépenses éligibles Aide forfaitaire ADEME : 714 624 €.
Région Normandie	Investissements bacs	100 000 €	

Il ne devrait pas y avoir de report au BP2025 du Précoval dans le cadre de la finalisation de la mise en place de la TEOMI sur l'IBTN par le Précoval.

Communauté de Communes Roumois Seine

Plan de financement validé par la Commission Régionale des Aides de l'ADEME du 29 septembre 2022 :

Partenaire	Montant € HT	Commentaire
ADEME	527 149€	Aide à l'investissement de l'ADEME : 67 427 € Aide forfaitaire ADEME : 459 722 €.
Région Normandie	98 959 €	

➤ *Le report de financement vers le Précoval est en cours d'élaboration.*

D'importants investissements ont été portés par la CCRS, notamment dans le cadre de l'acquisition de matériel d'apport volontaire d'ordures ménagères. Une subvention de fonctionnement a été versée de 60 000 €.

Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge

Plan de financement inscrit à l'ordre du jour de la Commission Régionale des Aides de l'ADEME du 6 juillet 2023.

Mode de financement	Montant € HT	Commentaire
ADEME	346 644 €	Aide à l'investissement de l'ADEME : 73 032 € Aide forfaitaire ADEME : 273 612 €.
Région Normandie	68 520 €	

La CCLPA n'ayant pas réalisé la totalité des dépenses faisant l'objet d'un financement par l'ADEME, un report vers le Précoval est prévu.

Il est en cours d'élaboration et pourrait s'élever à 73 032€ pour l'investissement et 130 000€ en fonctionnement.

Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle

L'EPCI transférant la compétence collecte le 1^{er} janvier 2026, la mise en œuvre de la TEOMI n'est pas réalisée par le Précoval. Aucun report de financement n'a été inscrit au budget prévisionnel 2026.

Transfert de conventions de financement au Précoval :

Recettes: subvention	2025		
	population totale	montant total TTC	montant TTC/hab
IBTN	55 636	0 €	0,00 €
CCLPA	20 664	203 032 €	9,83 €
CCRS	42 582	60 000 €	1,41 €
total	118 882	263 032 €	2,21 €

Remarque : les trois EPCI percevront en 2025 un financement de l'ADEME, au titre des dépenses réalisées en 2023 et 2024.

Bilan financier du transfert de compétence par l'IBTN, la CCRS et la CCLPA

Le tableau suivant présente le coût global des contrats transférés par l'IBTN, la CCRS et la CCLPA vers le Précoval : collecte en porte à porte des ordures ménagères, du tri sélectif, des déchets verts (pour l'IBTN), ainsi que le ramassage des ordures ménagères en apport volontaire.

Les dépenses et recettes relatives à la mise la mise en œuvre de la tarification incitative en 2025 ont également été intégrées.

EPCI	2025		
	Population totale	Montant total TTC	Montant TTC/hab
IBTN	55 636	2 382 632 €	42,83 €
CCLPA	20 664	789 906 €	38,23 €
CCRS	42 582	1 671 301 €	39,25 €
total	118 882	4 843 839 €	40,74 €

Ce coût ne prend toutefois pas en compte la totalité de la compétence collective. à l'échelle du syndicat, ne sont en effet pas intégrés :

- Les services support (administratif, ressources humaines, comptabilité, direction, élus, etc.) ;
- Les frais de matériels, véhicules, carburant, entretien, fournitures, etc. ;
- Les autres collectes réalisées en porte à porte (cartons des commerçants, papiers de bureau).

3.9.2. Chantier d'Insertion Professionnelle

En juillet 2024, Monsieur le préfet de l'Eure a notifié l'arrêt de l'agrément du chantier d'insertion PAREC-Iter'Action. Ce dossier a été étudié en comité syndical du 25 septembre, puis du 19 décembre 2024.

Le syndicat a obtenu son agrément pour devenir **chantier d'insertion à Menneval et Pont-Audemer, par le Comité Départemental pour l'Emploi, réuni le 10 octobre 2024.**

Dans le cadre de la cession de PAREC-ITER'ACTION, le tribunal judiciaire a rendu le 12 novembre 2024, son délibéré et a accepté l'offre du SDOMODE/PRECOVAL dans son intégralité.

- L'exploitation de la **Ressourcerie de Menneval**, site appartenant au SDOMODE, **est ainsi géré dans sa totalité par le SDOMODE/Précoval depuis novembre 2024.**
- **Le 2 janvier 2025, le Précoval a par ailleurs repris les activités de Pont-Audemer relatives aux textiles : un centre de tri et une ressourcerie spécialisée en centre-ville.**

Moyens humains :

L'Atelier Chantier d'Insertion du Précoval est placé sous la direction de Nora Gosset pour le volet insertion et Gilles Marouard pour le volet exploitation/vente.

Exploitation en régie direct de la ressourcerie de Menneval

Cette exploitation est basée sur les moyens humains suivants :

- 1 référent « Ressourcerie » ;
- 3 encadrants techniques : collecte, tri et stockage ; ateliers ; boutique ;
- 2 conseillers en insertion professionnelle ;
- 4 techniciens métier, en charge de la formation technique : tri et stockage ; menuiserie ; électroménager et vente. Recrutement dans un second temps d'un cinquième technicien, en charge des cycles et du matériel d'espaces verts ;
- 40 ETP en insertion, soit 56 salariés (nombre estimé, sur la base de contrats de 25h00).

Hormis le référent « Ressourcerie », tous les postes sont occupés par d'anciens salariés de PAREC-ITER'ACTION.

Exploitation en régie direct du centre de tri spécialisé dans les textiles de Pont-Audemer

Les moyens humains affectés à ces activités situées à Pont-Audemer seront les suivants :

- 1 référent « collecte et tri fibreux » ;
- 1 référent « filière textile » ;
- 3 encadrants techniques : responsable collecte, responsable vente et responsable adjointe vente ;
- 3 conseillers en insertion professionnelle ;
- 3 techniciens métier : 1 en collecte et 2 en tri fibreux ;
- 53 ETP en insertion, soit 74 salariés (nombre estimé, sur la base de contrats de 25h00).

Hormis le référent « collecte et tri fibreux » et deux techniciens métier, faisant déjà partie des effectifs du Précoval, tous les postes seront occupés par d'anciens salariés de PAREC-ITER'ACTION.

Matériel et locaux :***Reprise du matériel et des véhicules :***

L'offre du Précoval, établie à hauteur de 145 046€ a été acceptée, dans le cadre de la reprise du matériel. Ces éléments ont été intégrés au BP 2025. *Pour rappel, la valeur de ces biens avait été évaluée à hauteur de 218 830€ par le commissaire-priseur.*

Acquisition du centre de tri de textiles et des locaux administratifs

Les locaux concernés sont situés au 762 rue de Gaillon à Pont-Audemer.

- Surface totale de 1 613 m² ;
- Sur un terrain de 4 569 m².

Le Précoval s'est porté acquéreur de la SCI 2PE pour un montant de 1 000 € et s'est engagé à reprendre directement le remboursement de l'emprunt contracté auprès du crédit mutuel. Solde de l'emprunt au 1er janvier 2025 : 777 491,52 €, incluant le capital, les intérêts et les frais d'assurance.

***Reprise du bail de la boutique de Pont-Audemer***

Il s'agit du local commercial situé 5 rue du Général Leclerc à Pont-Audemer.

- Il est composé d'un magasin de 97m² + annexes de 98m² (56m² +42m²) ;
- Loyer mensuel : 1 690€ HT soit 2 028€ TTC ;
- Charges mensuelles :170€ HT, soit 204€ TTC.

L'objectif du Précoval étant d'être propriétaire de l'ensemble de ses sites, il étudiera la pertinence de poursuivre cette location au-delà de la prochaine échéance triennale, fixée au 31 janvier 2027.

Commissions de suivi

Le suivi du chantier d'insertion de la Ressourcerie située à Menneval a été confié à la commission « Ressourcerie », animée par André VAN DEN DRIESSCHE ;

Le suivi des activités basées à Pont-Audemer ont par ailleurs fait l'objet de la création d'une commission « Chantier d'insertion de Pont-Audemer », confiée à Laurent BEAUDOUIN.

Budget primitif 2025

Le tableau suivant présente les éléments financiers de ce chantier d'insertion.

Ce budget est mutualisé pour les activités de Pont-Audemer et de Menneval. De nombreuses lignes de dépenses et de recettes sont en effet communes à l'ensemble des activités.

Les recettes ont été inscrites de façon prudente.

Les dépenses relatives aux services supports (administratif, ressources humaines, comptabilité, direction, élus), sont intégrées.

Bien que l'objectif soit un autofinancement de ce chantier d'insertion, le bilan financier est, pour l'instant, négatif, à hauteur de 74 722€ en 2025.

Budget prévisionnel 2025 du Chantier d'insertion Précovoal de Men

	Objet	Montant annuel 2025	Commentaire
Dépenses	Personnel support	162 357 €	Service administratif, ressources humaines, comptabilité, direction, élus.
Dépenses	Personnel d'encadrement et CIP	617 640 €	
Dépenses	Personnel d'insertion	2 135 714 €	115 agents à 25h/semaine. Autorisation pour 130 agents, mais les recrutements sont réalisés progressivement.
Dépenses	Personnel contrat PEC	137 925 €	11 agents au premier semestre 2025 à la Ressourcerie.
Dépenses	Electricité et chauffage	60 000 €	Chauffage gaz à Pont-Audemer. Envisager des travaux d'isolation du bâtiment et un nouveau système de chauffage (ex. pompe à chaleur). Financement par fonds vert.
Dépenses	Remboursement prêt centre de tri textile et locaux administratifs	70 000 €	
Dépenses	Loyer boutique Pont-Audemer	26 800 €	
Dépenses	Amortissement 6 véhicules	15 000 €	5 véhicules achetés dans le cadre de l'offre de reprise
Dépenses	Entretien et carburant véhicules	58 600 €	25 000km/an/véhicule
Dépenses	Formations	50 000 €	Formations payantes, hors CNFPT.
Dépenses	Remboursement emprunt resourcerie	50 000 €	
Dépenses	Fournitures et matériel	30 000 €	
Dépenses	Frais divers	20 000 €	
Dépenses	Sous total	3 434 036 €	
Recettes	Contrats d'insertion	1 964 939 €	23 921€ par ETP
Recettes	Contrats PEC	93 948 €	
Recettes	Accompagnement département	30 000 €	Montant non définitif. Convention en cours d'élaboration.
Recettes	Vente boutique Ressourcerie	465 000 €	Recettes prudentes. Pas de prise en compte de l'impact des textiles supplémentaires.
Recettes	Vente vêtements au kilo	91 667 €	Démarrage des ventes en février
Recettes	Vente vêtements boutique Pont-Audemer	132 000 €	Chiffre actuel : 12 000€/mois de ventes en moyenne.
Recettes	Prestation de couture à Pont-Audemer	10 000 €	Recettes prudentes. 20 000€/an de recettes générées précédemment par l'association.
Recettes	Livraisons et collectes à domicile	7 000 €	
Recettes	Vente ferraille	8 000 €	Recettes 2024
Recettes	Eco-organismes	5 000 €	Electroménager, mobilier
Recettes	Sous-total	2 807 554 €	
Economies	Personnel d'exploitation du centre de tri	240 000 €	Economie de recrutement de 8 ETP
Economies	Prestation de collecte des papiers de bureau et d'archives	16 800 €	210€/tonne * 80 tonnes.
Economies	Prestations de collectes en déchèteries	60 000 €	Flux : textiles, polystyrène, déchets alimentaires. Chiffrage prudent.
Economies	Prestations de collecte des gros cartons	150 000 €	500 tonnes à 300€/t minimum
Economies	Entretien des EPI des autres activités SDOMODE	6 000 €	
Economies	Traitement des déchets	78 960 €	Economie d'enfouissement de 400 tonnes de textile et de 200 tonnes d'encombrants à 131,6€ en 2025.
Economies	Sous-total économies	551 760 €	
Bilan financier estimatif annuel 2025		-74 722 €	

3.9.3. Pouvoir de police spéciale et dépôt sauvage

Dans le cadre du transfert de compétence « collecte des déchets » vers le Précoval, par l'IBTN, la CCLPA et la CCRS à compter du 1^{er} janvier 2025, puis par la CCPAVR à compter du 1^{er} janvier 2026, le syndicat a proposé une solution relative à la gestion des dépôts sauvages.

Ce dossier concerne :

- La collecte et le traitement des dépôts sauvages,
- L'application d'amendes aux contrevenants.

Pour rappel, ce dossier est à la fois lié à la notion de salubrité publique, compétence relevant de chaque commune, et au pouvoir de police spéciale « déchets ».

Ce pouvoir de police spéciale « déchets » revient naturellement au président de la structure compétente en matière de collecte des déchets, sauf dans deux cas de figure :

- Si ce dernier y renonce, le pouvoir de police spéciale « déchets » revient automatiquement à chaque maire du territoire couvert par le syndicat ;
- **Si le maire d'une commune souhaite néanmoins conserver son pouvoir de police spéciale « déchets », il en a la possibilité, sous réserve d'une prise de délibération, communale, dans les six mois suivant la prise de compétence par le Précoval.**

Dans l'attente de la prise de délibération relative au pouvoir de police spéciale « déchets » par le Précoval, inscrite à l'ordre du jour du comité syndical du Précoval fixé le 26 février 2025, il est proposé aux membres du bureau syndical de définir le champ d'actions du syndicat, pour ces deux thématiques et d'indiquer s'ils souhaitent lier les deux dossiers ou les traiter séparément.

- La collecte et le traitement des dépôts sauvages pourraient être assurés uniquement sur les communes ayant délégué le pouvoir de police spéciale déchets au président du PRECOVAL ;
- **La collecte et le traitement des dépôts sauvages pourraient être assurés sur l'ensemble du territoire des EPCI ayant transféré la compétence « collecte » des déchets au Précoval, alors que l'application d'une amende par le président ou un agent assermenté du Précoval se ferait uniquement sur les communes ayant délégué le pouvoir de police spéciale « déchets ».**

Tout dépôt de déchet, à l'image d'une bouteille déposée sur le trottoir, représente un dépôt sauvage. Si le Précoval n'a pas vocation à prendre en main la compétence relative à la propreté urbaine, il est proposé de mettre en place un service visant à aider les EPCI et les communes adhérentes.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, 4 postes ont été intégrés dans le cadre de la brigade verte, en charge du ramassage des dépôts sauvages. Il s'agit d'agents polyvalents, également susceptible de réaliser de la collecte (cartons, restes alimentaires) et des livraisons de bacs, si nécessaire.

Il est également proposé d'assermenter le responsable de la brigade verte, afin d'appliquer une amende au contrevenant, en cas d'identification.

Le comité syndical est appelé à se prononcer, le 26 février 2025, sur :

- La nature et/ou le volume de déchets à collecter.
- Le montant de l'amende forfaitaire susceptible d'être appliquée aux contrevenants.

3.9.4. Mise en œuvre d'un parc photovoltaïque sur d'anciens casiers

Surface concernée : sur 6,7 hectares.

Projet porté par la SAS (Société par Actions Simplifiée) regroupant le SIEGE, la SIP ENR (Société d'Economie Mixte) et le Précoval.

Validation du dossier par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) en décembre 2024.

Financement par le Précoval : 200 000€ maximum en 2025. Il s'agira de l'apport financier propre du syndicat, dans le cadre de la contractualisation d'emprunts par la SAS.

Cette dépense est inscrite en investissement mais ne peut pas faire l'objet d'un emprunt.

Objectif financier du Précoval : couvrir les dépenses de post-exploitation du CETRAVAL à l'issue de la fermeture des casiers de stockage d'ordures ménagères.



Emplacement du futur parc photovoltaïque, sur d'anciens casiers.

3.9.5. Filière REP PMCB en déchèteries

La filière REP des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment concerne tous les produits et matériaux, y compris les revêtements de murs, sols et plafonds, qui sont destinés à être incorporés, installés ou assemblés de façon permanente dans un bâtiment ou utilisés pour les aménagements liés à son usage.

Le placoplâtre, les huisseries et menuiseries vitrées, les canalisations, la laine de roche ou de verre sont par exemple concernés.

Le 8 novembre 2023, le Bureau du SDOMODE a autorisé son président à signer la convention de mise en place de cette filière.

Initialement prévue en 2024, la mise en place sur les déchèteries du Précoval a été décalée en juin 2025.

L'objectif est de mettre en place cette filière sur l'ensemble des déchèteries.

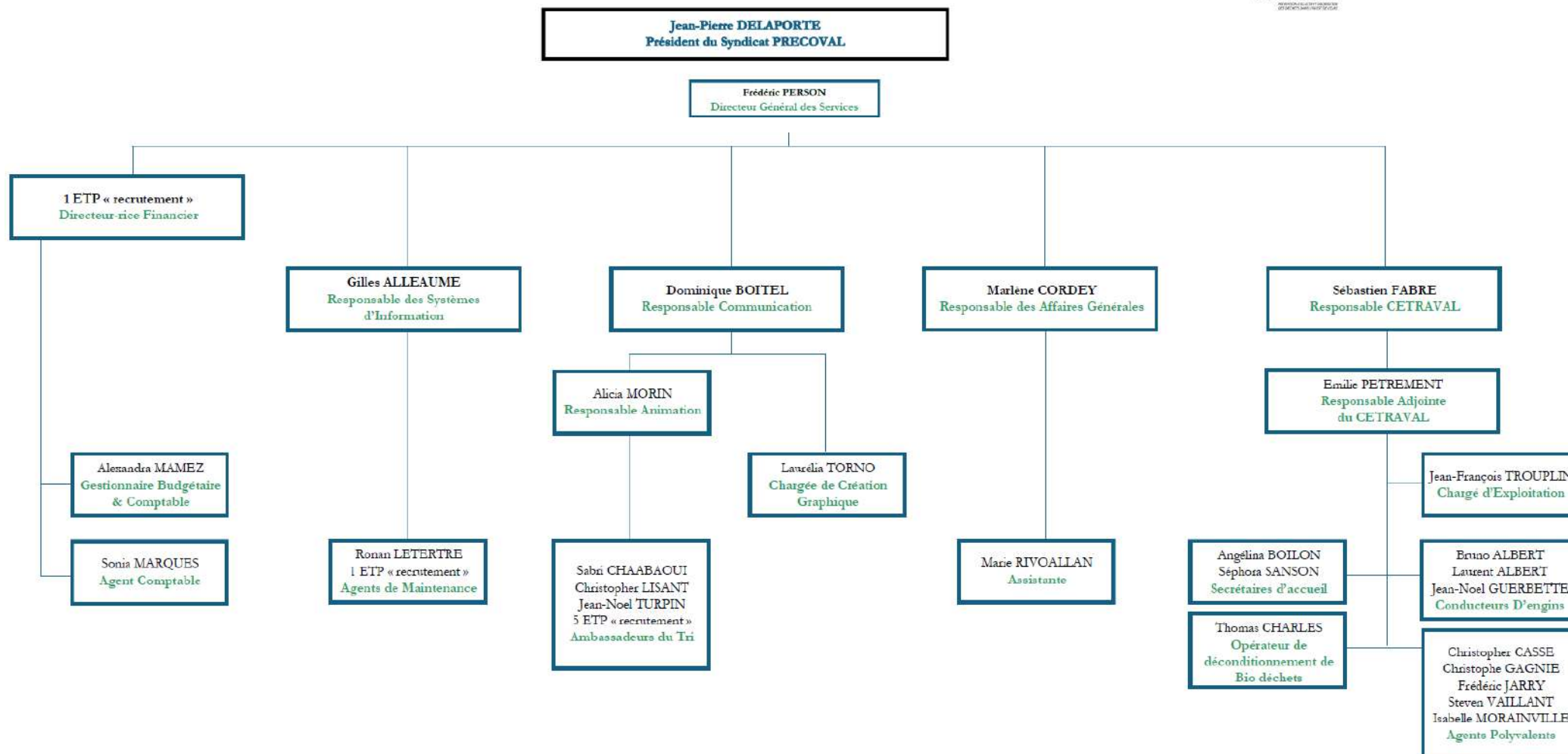
Impact budgétaire :

	Objet	BP 2025
Dépenses	Economie de transfert et traitement de DIB : 200 tonnes	-34 000 €
Recettes	Soutien de l'Eco-Organisme	+150 000 €
	Baisse des recettes perçues de la part des clients professionnels	-80 000€
	<i>Total recettes</i>	<i>+70 000 €</i>
Bilan financier positif :		+104 000 €

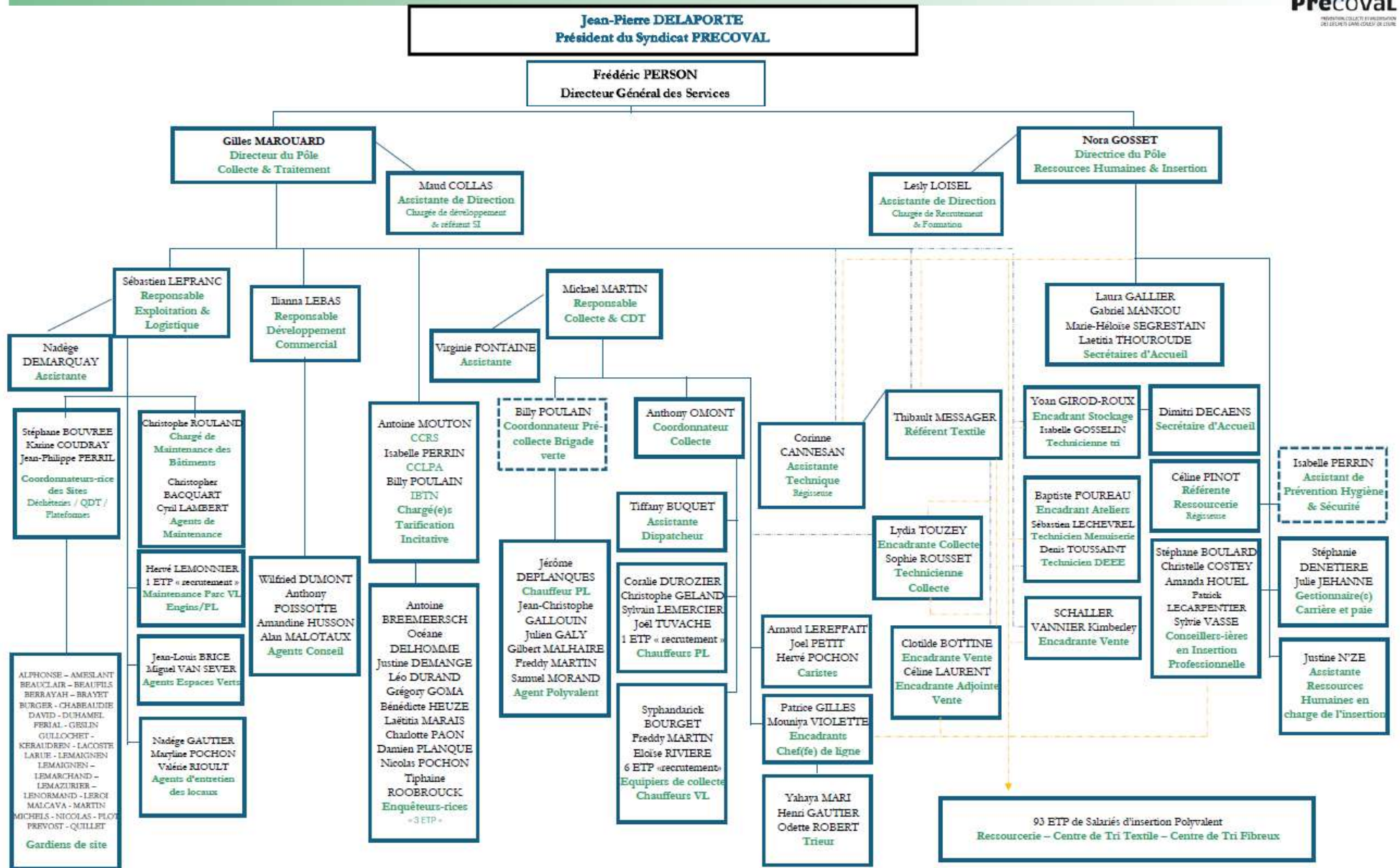
4. EVOLUTION DES EFFECTIFS DU PRECOVAL

Le syndicat, qui comptait 90 salariés en début d'année 2024, évolue à 279 salariés, dont 115 en contrat d'insertion professionnelle. Le chantier d'insertion professionnelle est dimensionné pour 130 salariés. Ces effectifs seront pourvus en totalité en cours d'année 2025.

ORGANIGRAMME DES SERVICES 1/2



ORGANIGRAMME DES SERVICES 2/2



5. PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2025

5.1. Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011. Charges à caractère général

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
10 145 241,48 € <i>(10 436 216,61 € en intégrant les dépenses imprévues) *</i>	9 922 513 €	15 024 376,31 €	+5 101 863,31 €

Cette extrapolation tient compte de l'ensemble du programme d'actions visant à réduire la production d'ordures ménagères, détaillé au présent document au §3.6.

La production d'ordures ménagères, ainsi que la répartition entre stockage et incinération, détaillée au § 3.7 a également été intégrée :

- Production d'ordures ménagères de 29 546 tonnes ;
- 6 300 tonnes d'encombrants ;
- 2 100 tonnes de refus de tri ;
- 1 900 tonnes de plâtre ;
- 10 946 tonnes de déchets ultimes incinérés ;
- 27 000 tonnes de stockage (hors plâtre) au CETRAVAL
- TGAP évoluant de 2 369 595 € en 2024 à 2 403 147 € en 2025.

La reprise des contrats de collecte de l'IBTN, la CCRS et la CCLPA, dont les éléments financiers sont détaillés au §3.9.1, est également intégrée, tout comme le chantier d'insertion professionnel, présenté au §3.9.2.

Par ailleurs, une révision moyenne des prix des marchés de prestations de services de 3%, représentant un coût de 400 000€ a été appliquée.

Des engagements financiers, pris en fin d'année 2024 et affectés à l'exercice budgétaire 2024, présentés au Compte Financier Unique 2024 ont également été pris en compte.

Chapitre 012. Charges de personnel

BP 2024	BP 2024 <i>décision modificative</i>	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
4 306 177,02 €	4 536 177,02 €	4 445 085,64 €	8 803 611,14 €	+ 4 358 525,50 €

L'organigramme des services du Précoval est présenté au § 4.



Tous les recrutements liés au développement d'activités ont été pourvus, hormis :

- Un responsable financier,
- Un agent supplémentaire au sein du service de système d'information,
- Un mécanicien engins.

La répartition des charges de personnel, entre les compétences collecte et traitement est la suivante :

Compétence	Budget primitif 2025	
	Montant annuel	Répartition
Compétence obligatoire traitement	7 159 989 €	81,33%
Compétence collecte	1 643 622 €	18,67%
total Chapitre 12 : charges de personnel	8 803 611 €	100,00%

Les dépenses suivantes sont notamment proposées dans le cadre de l'élaboration du BP 2025 :

- Assurance statutaire : 216 384 €
- Médecine du travail : 12 000 €
- Plurelya (action sociale territoriale – comité d'entreprise) : 49 800 €
- Titres restaurant : 352 000 €
- Complément indemnitaire annuel : 40 000 €
- Enveloppe financière allouée aux avancements d'échelons et grades : 60 000 €

Chapitre 65. Autres charges de gestion courante

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
470 700 €	428 113,79 €	313 700 €	- 114 413,79 €

Ce chapitre intègre notamment les indemnités versées aux communes limitrophes, le reversement à la performance aux EPCI adhérents dans le cadre d'actions de communication, les indemnités des élus, etc.

Chapitre 042. Dotation aux amortissements

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
1 180 600 €	1 173 820,05 €	1 931 640 €	+ 757 819,95 €

Prise en compte des amortissements des biens du SDOMODE, ayant évolué en 2025. Pour rappel, dans le cadre de l'application du référentiel M57, les investissements de l'année en cours sont également amortis, à compter de date d'achat.

Chapitre 66. Charges financières

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
281 970 €	256 999,48 €	291 644 €	+ 34 644,52 €

Intégration de la mise à jour des intérêts d'emprunts et des garanties financières CETRAVAL.

Chapitre 67. Charges exceptionnelles

BP 2024 <i>décision modificative</i>	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
80 190 €	66 138 €	30 000 €	-36 138 €

Montant proposé dans le cadre de l'annulation de facturations (ex. apports de professionnels faisant l'objet d'une pesée erronée).

Chapitre 68. Provisions sur charges ultérieures

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
11 000 €	0 €	11 000 €	+11 000 €

Provision liée à une perte irrécouvrable, dans le cadre des apports de clients professionnels en déchèteries.

Ce montant avait initialement été inscrit au BP 2024. Le travail mené avec les services de la trésorerie n'avait cependant pas été finalisé.

5.2. Recettes de fonctionnement

Chapitre 13. Atténuation de charges

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
357 000 €	387 200 €	2 131 981,88 €	+ 1 744 781,88 €

Les recettes inscrites à ce chapitre correspondent aux soutiens financiers liés à l'atelier chantier d'insertion, au financement relatifs aux PEC (Ressourcerie, déchèteries, etc.), ainsi qu'aux versements perçus dans le cadre de l'assurance statutaire.

Chapitre 70. Produit des services

BP 2024 <i>décision modificative</i>	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
2 120 706 €	2 248 803 €	2 098 599,83 €	-150 203,17€

Vente des produits recyclables :

Le tableau suivant présente les recettes perçues en 2024, ainsi que trois propositions d'inscription budgétaire pour l'exercice 2025.

➤ Il est proposé d'intégrer le scénario 3 qui semble réaliste.

Flux	BP 2024			Compte Financier Unique 2024				BP 2025												
	Tonnage annuel	Prix unitaire	Recettes annuelles	Tonnages		Montants		Tonnage annuel		Scénario 1: prix moyen 2024			Scénario 2: prix plancher				Scénario 3: dernier tarif connu (déc 24 ou jan 25)			
		Dernier tarif connu (jan 24), retenu pour le BP 2024		Tonnage	% réalisation par rapport au BP	Montant	Prix moyen	Extrapolation 2025	Evolution avec CFU 2024	Prix unitaire	Recettes annuelles	Evolution avec recettes 2024	Prix unitaire	Evolution avec prix moyen 2024	Recettes annuelles	Evolution avec recettes 2024	Prix unitaire	Evolution avec prix moyen 2024	Recettes annuelles	Evolution avec recettes 2024
Verre	6 513,2t	24 €	157 945 €	6 525,6t	100,2%	161 947 €	24,8 €	6 261,1t	95,9%	24,8 €	155 381 €	-4,1%	10,0 €	40,3%	62 611 €	-61,3%	10 €	40,3%	62 611 €	-61,3%
Papiers	2 125,6t	75 €	159 604 €	2 494,0t	117,3%	221 919 €	89,0 €	2 454,9t	98,4%	89,0 €	218 447 €	-1,6%	48,0 €	53,9%	117 836 €	-46,9%	76 €	85,9%	187 567 €	-15,5%
Cartons	3 757,0t	67 €	253 393 €	4 372,1t	116,4%	379 010 €	86,7 €	4 318,7t	98,8%	86,7 €	374 385 €	-1,2%	39,0 €	45,0%	168 431 €	-55,6%	57 €	65,6%	245 697 €	-35,2%
Tétras	147,7t	10 €	1 477 €	155,8t	105,5%	1 558 €	10,0 €	157,4t	101,0%	10,0 €	1 574 €	1,0%	10,0 €	100,0%	1 574 €	1,0%	10 €	100,0%	1 574 €	1,0%
Plastiques	1 155,6t	112 €	129 221 €	1 390,1t	120,3%	286 672 €	206,2 €	1 524,9t	109,7%	206,2 €	314 475 €	9,7%	119,3 €	57,8%	181 914 €	-36,5%	196 €	95,2%	299 363 €	4,4%
Acier	310,0t	115 €	35 650 €	360,2t	116,2%	43 511 €	120,8 €	352,6t	97,9%	120,8 €	42 593 €	-2,1%	50,0 €	41,4%	17 629 €	-59,5%	90 €	74,5%	31 733 €	-27,1%
Aluminium	34,5t	470 €	16 206 €	35,7t	103,4%	21 017 €	589,4 €	35,3t	99,0%	589,4 €	20 815 €	-1,0%	350,0 €	59,4%	12 361 €	-41,2%	550 €	93,3%	19 425 €	-7,6%
Ferrailles	2 516,0t	161 €	404 534 €	2 582,4t	102,6%	453 046 €	175,4 €	2 473,0t	95,8%	175,4 €	433 847 €	-4,2%	115,0 €	65,6%	284 392 €	-37,2%	126 €	71,8%	311 706 €	-31,2%
Batteries	46,3t	650 €	30 063 €	49,6t	107,3%	27 262 €	549,4 €	47,5t	95,8%	549,4 €	26 107 €	-4,2%	500,0 €	91,0%	23 758 €	-12,9%	500 €	91,0%	23 758 €	-12,9%
TOTAL	16 605,8t		1 188 093 €	17 965,5t	108,2%	1 595 942 €		17 625,4t	98,1%		1 587 625 €	-0,5%			870 507 €	-45,5%			1 183 433 €	-25,8%

Ce chapitre intègre les recettes générées par la boutique de la Ressourcerie et les ventes de textiles, présentées au §3.9.2 :

- Ressourcerie : 465 000 € HT ;
- Boutique de vêtements de Pont-Audemer : 132 000 € ;
- Vente au kilo réalisée au centre de tri textile de Pont-Audemer : 91 667 €.

Une recette substantielle est également attendue dans le cadre de la valorisation du bois : 70 000 €. Par ailleurs, 50 000 € et 10 000 € ont respectivement été inscrits pour la vente de compost et de gravats concassés.

Une recette prudente relative à la vente de pulpe de biodéchets a été inscrite, pour 37 500 €.

Chapitre 70. Facturation des professionnels

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
270 000 €	335 000 €	433 520 €	+ 98 520 €

Ces recettes sont réparties de la façon suivante :

- Accueil des clients professionnels en déchèteries : 270 000 €. Elles diminuent par rapport au CFU 2024, en raison de la mise en place de la filière REP PMCB en déchèteries (cf. §3.9.5). *Mise en place d'un programme d'action complémentaire visant à améliorer certaines recettes, en diminution depuis plusieurs années ;*
- Collecte de déchets alimentaires auprès des gros producteurs : 50 000 €. Inscription prudente, malgré un objectif de collecte de 600 tonnes de biodéchets (cf. §3.6.2).
- Mise en œuvre de la redevance spéciale pour les plus gros producteurs d'ordures ménagères : 113 520 €, correspondant à la facturation prudente du coût de collecte et traitement de 473 tonnes d'ordures ménagères (cf. §3.6.3).

Chapitre 74. Contributions des collectivités

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
10 112 239 €	10 218 960 €	16 438 953,43 €	+ 6 219 993,43 €

Une simulation des contributions financières de traitement, sollicitées auprès des EPCI adhérents a été réalisée, en appliquant les ajustements suivants par rapport à 2024 :

- **Evolutions de tonnages d'ordures ménagères détaillées au § 3.7 ;**
- **Prise en compte de la hausse du prix unitaire de traitement des ordures ménagères, tenant notamment compte de la hausse de la TGAP et de la répartition entre stockage et incinération (cf. §3.8) ;**
- **Application d'une contribution forfaitaire de 4€/habitant pour le déploiement de la collecte et de la valorisation des déchets alimentaires.** Cette contribution atteindra vraisemblablement 5€/habitant en 2026, lorsque le service sera complètement déployé.

Pour rappel, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, servant de base de calcul pour la taxe foncière s'élève à +1,7% en 2025.

Concernant la compétence collecte, la prise en compte des différences de coûts liés à chacun des trois EPCI ayant transféré la compétence « collecte » au Précoval a été prise en compte, afin d'établir une contribution individualisée.

Les charges financières liées au développement de la tarification incitative devraient engendrer une augmentation du budget de collecte en 2025, car des moyens importants, humains et matériels, doivent être mis en place, alors que les économies générées par ces actions n'arriveront que dans un second temps, lorsque :

- La production d'ordures ménagères aura suffisamment diminuée, dans le cadre de l'effet de la TEOMI, de la collecte des déchets alimentaires auprès des particuliers et des gros producteurs, de la redevance spéciale, etc., conformément aux éléments présentés au §3.6 ;
- La diminution des fréquences de collectes sera pleinement mise en œuvre.

Une augmentation du montant de TEOM payé par les administrés sur la CC Ro cependant difficilement applicable, sachant que la facturation de la part incit qu'en 2026.

- **La présente simulation financière a été réalisée en tenant l'objectif de ne pas augmenter la TEOM de ces deux EPCI pour l'année 2025.**

Comme indiqué au §3.9.1, ce coût individualisé ne tient pas compte de la totalité de la compétence collective. Les éléments suivants, mutualisés à l'échelle du syndicat, ne sont en effet pas intégrés :

- Les services support (administratif, ressources humaines, comptabilité, direction, élus, etc.).
- Les frais de matériels, véhicules, carburant, entretien, fournitures, etc. ;
- Les autres collectes réalisées en porte à porte (cartons des commerçants, papiers de bureau).

Notons enfin que, dans cette présente simulation financière, le coût d'un ramassage des ordures ménagères en apport volontaire a uniquement été intégré aux simulations financières de l'IBTN, la CCRS et la CCLPA.

- Un coût spécifique à ce service pourra être proposé aux autres adhérents du Précoval, lors de la présentation relative au vote du Budget Primitif 2025.



Contributions relatives à la compétence « traitement » des déchets :

Contribution traitement, mutualisée à l'habitant													
Contribution traitement	population 2025	charges de structure		déchèteries		tri sélectif		amiante lié		Déchets alimentaires		Total	
EPCI adhérents		contribution /habitant	montant contribution	contribution /habitant	montant contribution	contribution /habitant	montant contribution	contribution /habitant	montant contribution	contribution /habitant	montant contribution	contribution /habitant	montant contribution
Intercom Bernay Terres de Normandie	55 636	12,03 €	669 301 €	18,50 €	1 029 266 €	1,50 €	83 454 €	0,20 €	11 127 €	4,00 €	222 544,00 €	36,23 €	2 015 692,28 €
CC Roumois Seine	42 582	12,03 €	512 261 €	18,50 €	787 767 €	1,50 €	63 873 €	0,20 €	8 516 €	4,00 €	170 328,00 €	36,23 €	1 542 745,86 €
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	11 805	12,03 €	142 014 €	18,50 €	218 393 €	1,50 €	17 708 €	0,20 €	2 361 €	4,00 €	47 220,00 €	36,23 €	427 695,15 €
CC Lieuvin-Pays d'Auge	20 664	12,03 €	248 588 €	18,50 €	382 284 €	1,50 €	30 996 €	0,20 €	4 133 €	4,00 €	82 656,00 €	36,23 €	748 656,72 €
CC Pont-Audemer/Val de Risle	33 489	12,03 €	402 873 €	18,50 €	619 547 €	1,50 €	50 234 €	0,20 €	6 698 €	4,00 €	133 956,00 €	36,23 €	1 213 306,47 €
Total	164 176	12,03 €	1 975 037 €	18,50 €	3 037 256 €	1,50 €	246 264 €	0,20 €	32 835 €	4,00 €	656 704,00 €	36,23 €	5 948 096,48 €

EPCI adhérents	Traitement des ordures ménagères: contribution individualisée												Services techniques et exonérations associations: contribution individualisée	
	Ordures ménagères (poubelle grise)					Refus de tri (poubelle jaune)					Total traitement des ordures ménagères			
	tonnage extrapolé	ratio kg/hab	montant unitaire contribution	montant contribution	contribution /habitant	% collecte sélective (poubelle jaune)	tonnage estimé (10% de refus non facturés)	montant unitaire contribution	montant contribution	contribution /habitant	montant contribution	contribution /habitant	montant unitaire contribution	montant contribution
Intercom Bernay Terres de Normandie	9 031,39	162	131,56 €	1 188 161 €	21,36 €	19,41%	124,11 t	131,56 €	16 328 €	0,29 €	1 204 489 €	21,65 €	0,93 €	51 619 €
CC Roumois Seine	6 750,85	159	131,56 €	888 135 €	20,86 €	18,07%	174,56 t	131,56 €	22 966 €	0,54 €	911 101 €	21,40 €	0,23 €	9 907 €
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	2 898,34	246	131,56 €	381 303 €	32,30 €	17,85%	13,31 t	131,56 €	1 751 €	0,15 €	383 054 €	32,45 €	1,37 €	16 121 €
CC Lieuvin-Pays d'Auge	3 843,61	186	131,56 €	505 661 €	24,47 €	21,51%	61,55 t	131,56 €	8 097 €	0,39 €	513 759 €	24,86 €	0,46 €	9 497 €
CC Pont-Audemer/Val de Risle	7 022,13	210	131,56 €	923 825 €	27,59 €	24,27%	138,79 t	131,56 €	18 260 €	0,55 €	942 085 €	28,13 €	0,34 €	11 499 €
Total	29 546,32	180	131,56 €	3 887 085 €	23,68 €	20,22%	512,33 t	131,56 €	67 402 €	0,41 €	3 954 487 €	24,09 €	0,60 €	98 643 €

EPCI adhérents	Total et évolution													
	Population			Montant total contribution					Montant contribution/habitant					
	2024	2025	Evolution 2024/2025	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Evolution BP 2024 / BP2025	Evolution CFU2024 / BP2025	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Evolution BP 2024 / BP2025	Evolution CFU2024 / BP2025	
Intercom Bernay Terres de Normandie	55 523	55 636	0,20%	3 224 220 €	3 251 915 €	3 271 800 €	1,48%	0,61%	58,07 €	58,57 €	58,81 €	1,27%	0,41%	
CC Roumois Seine	42 389	42 582	0,45%	2 383 612 €	2 407 641 €	2 463 754 €	3,36%	2,33%	56,23 €	56,80 €	57,86 €	2,89%	1,87%	
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	11 767	11 805	0,32%	791 721 €	771 544 €	826 870 €	4,44%	7,17%	67,28 €	65,57 €	70,04 €	4,10%	6,83%	
CC Lieuvin-Pays d'Auge	20 707	20 664	-0,21%	1 237 383 €	1 253 856 €	1 271 913 €	2,79%	1,44%	59,76 €	60,55 €	61,55 €	3,00%	1,65%	
CC Pont-Audemer/Val de Risle	33 395	33 489	0,28%	2 049 353 €	2 114 692 €	2 166 890 €	5,74%	2,47%	61,37 €	63,32 €	64,70 €	5,44%	2,18%	
Total	163 781	164 176	0,24%	9 686 289 €	9 799 648 €	10 001 226 €	3,25%	2,06%	59,14 €	59,83 €	60,92 €	3,00%	1,81%	



Contributions relatives à la compétence « collecte » des déchets :

Contribution collecte	population	Contribution collecte mutualisée - charges de structure		Contribution collecte individualisée					Budget primitif 2025 : contributions					
		contribution /habitant	montant contribution	tonnage extrapolé	ratio kg/hab	montant unitaire contribution	montant contribution	contribution /habitant	Montant total contribution traitement	Montant total contribution collecte	Montant total contribution			
EPCI adhérents									Montant total annuel	Montant/hab	Montant total annuel	Montant/hab	Montant total annuel	Montant/hab
Intercom Bernay Terres de Normandie	55 636	13,41 €	745 929 €	9 031,00	162	42,83 €	2 382 632 €	42,83 €	3 271 800 €	58,81 €	3 128 561,12 €	56,23 €	6 400 360,88 €	115,04 €
CC Roumois Seine	42 582	13,41 €	570 910 €	6 751,00	159	39,25 €	1 671 301 €	39,25 €	2 463 754 €	57,86 €	2 242 211,01 €	52,66 €	4 705 965,00 €	110,52 €
CC Lieuvin-Pays d'Auge	20 664	13,41 €	277 049 €	3 886,00	188	38,23 €	789 906 €	38,23 €	1 271 913 €	61,55 €	1 066 954,94 €	51,63 €	2 338 867,46 €	113,19 €
Total	118 882	13,41 €	1 593 888 €	19 668,00	165	40,74 €	4 843 839 €	40,74 €	10 001 226 €	84,13 €	6 437 727,08 €	54,15 €	13 445 193,33 €	113,10 €

Evolution 2024/2025 pour les adhérents ayant confié les compétences collecte et traitement

EPCI adhérents	Population			TEOM 2024 montant total	Evolution TEOM 2024/contributions précovoal 2025		TEOM 2024 montant/hab (population totale)	Evolution TEOM 2024/contributions précovoal 2025	
	2024	2025	Evolution 2022/2023		montant annuel	%		montant par habitant	%
Intercom Bernay Terres de Normandie	55 523	55 636	0,20%	6 450 040,00 €	-49 679,12 €	-0,77%	116,17 €	115,04 €	-0,97%
CC Roumois Seine	42 389	42 582	0,46%	4 705 965,00 €	0,00 €	0,00%	111,02 €	110,52 €	-0,45%
CC Lieuvin-Pays d'Auge	20 707	20 664	-0,21%	2 313 218,00 €	25 649,46 €	1,11%	111,71 €	113,19 €	1,32%
Total	118 619	118 882	0,22%	13 469 223,00 €	-24 029,67 €	0,34%	113,55 €	113,30 €	-0,22%

Chapitre 74. Dotations, subventions et droits d'entrée

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
3 471 690 €	3 428 109 €	4 325 022 €	+ 98 520 €

Les dotations, subventions et droits d'entrée concernent principalement les soutiens versés par les Eco-organismes et les subventions de fonctionnement.

L'augmentation des quantités de matériaux recyclés, issus de la collecte sélective, engendrent une augmentation des recettes versées par CITEO : 2 863 855 € en 2025 contre 2 647 000€ en 2024.

Le Précoval doit par ailleurs bénéficier du transfert des dossiers de financement de la CCRS et de la CCLPA, relatifs à la tarification incitative (cf. § 3.9.1).

Enfin, le Précoval est lauréat d'un appel à projet de Citeo relatif à la mise en œuvre de la tarification incitative. 300 000€ sont inscrits au BP 2025. Des financements pourraient notamment être perçus pour la dotation en bacs jaunes, réalisés en 2024 par les EPCI adhérents et le Précoval en 2025.

Les autres recettes suivantes sont notamment inscrites à ce chapitre :

- Filière REP DEEE (Responsabilité Elargie des Producteurs des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques) : 130 000 €
- Filière REP Mobilier : 153 000 € ;
- Filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment) : 150 000 € ;
- Participation de Seine-Eure Agglomération et de la Communauté de Communes du Neubourg, relatif aux apports de leurs administrés en déchèteries : 184 322 € ;
- Apports extérieurs de Veolia sur le centre de tri fibreux de Pont-Audemer : 90 000 ;
- Ticket de sortie de l'INSE, relatif au remboursement de travaux en déchèterie : 16 345€.

Chapitre 75. Autres produits de gestion courante

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
198 950 €	340 021 €	773 591,15 €	+ 433 570,15 €

Ces recettes sont notamment liées à la refacturation de l'énergie aux prestataires en place sur le site du CETRAVAL.

Elles concernent également les recettes relatives à la part salariale des titres restaurant, ainsi que le versement d'un loyer par SEPUR, ayant installé des locaux au CETRAVAL, dans le cadre de son marché de collecte signé avec l'IBTN.

La différence entre le BP 2025 et le CFU 2024 est liée au marché groupé de collecte des ordures ménagères sur la CCRS et une partie de la CCPAVR. Le Précoval devenant mandataire (en substitution de la CCRS, il lui revient, dans les conditions actuelles du marché, de régler la totalité des factures puis de refacturer la CCPAVR, pour la somme la concernant).

En raison de la trésorerie limitée du Précoval, un avenant est à l'étude pour permettre une facturation directe de COVED à la CCPAVR en 2025.

Chapitre 77. Produits exceptionnels

BP 2024 <i>décision modificative</i>	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
0 €	16 800 €	0 €	- 16 800 €

L'écart avec le CFU 2024 s'explique notamment par l'intégration des produits de cession au CFU, contrairement au BP (ils sont enregistrés en investissement, au chapitre 024).

5.3. Dépenses d'investissement

Chapitre 16 – Remboursement emprunts

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
1 718 731 €	1 693 301 €	2 042 816 €	+ 349 515 €

Le remboursement des emprunts signés en 2025 a été comptabilisé à compter du 4^{ème} trimestre 2025.

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
105 000 €	69 619,20 €	241 080,80 € <i>(dont 35 680,80 € de RAR 2024)</i>	+ 171 761 €

Ces dépenses sont notamment liées à l'acquisition de logiciels, d'exploitation et de centralisation des données permettant un interfaçage entre les nouveaux logiciels et ceux mis en place par les EPCI adhérents dans le cadre de la TEOMI.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
3 293 756,68 €	2 595 963,50 €	3 053 593,81 € <i>(dont 442 405,91 € de RAR 2025)</i>	+ 457 630,31 €

Le tableau suivant présente le détail de ces investissements :

		CFU 2024	BP 2025			
Service	Libellé dépense		RAR 2024	Nouvelles dépenses 2025	BUDGET 2025 TTC	Durée d'amortissement
Investissements - Chapitre 21		2 595 963,50 €	442 405,91 €	2 611 187,90 €	3 053 593,81 €	
Système d'informations	Matériel informatique	148 710,54 €	17 542,11 €	86 000,00 €	103 542,11 €	5
	Matériel de vidéosurveillance déchèteries					5
	Matériel de vidéosurveillance quais de transfert					5
	Migration informatique					5
	Téléphonie portable et fixe	21 616,48 €	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	3
Exploitation	Véhicules légers	162 616,52 €	61 115,63 €	72 000,00 €	133 115,63 €	5
	Véhicules légers - achats dans le cadre de la cession de Parec		0,00 €	71 450,00 €	71 450,00 €	5
	Chauffage bureaux Bernay	12 054,76 €	0,00 €		0,00 €	10
	Réfection des portes sectionnelles du quai de Bernay	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	5
Exploitation – centre de tri fibreux	Gros Entretien et Renouvellement (cdt)	19 696,08 €	0,00 €	20 400,00 €	20 400,00 €	7
	chariot élévateur		0,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €	7
Exploitation – apport volontaire	Colonnes d'apport volontaire verre, fibreux et emballages	361 527,60 €	0,00 €	702 912,00 €	702 912,00 €	10
	Badges pour contrôle d'accès		0,00 €	6 991,00 €	6 991,00 €	3
	Colonnes enterrées retrofit		0,00 €	86 640,00 €	86 640,00 €	10
	Colonnes semi-enterrées et enterrées		0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	10
	Colonnes à roulettes 1m3 tous flux		0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	10
Exploitation – collecte porte à porte	abris-bacs et colonnes OM		0,00 €	216 700,00 €	216 700,00 €	10
	bacs de collecte porte à porte OM et sélectif		0,00 €	116 470,00 €	116 470,00 €	7
	Bacs Roulants 360L bleus pour collecte archives		0,00 €	5 640,00 €	5 640,00 €	7
	Caisses pour mairie et pros pour collecte archives		0,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	5
	Camion benne 3,5t		0,00 €	21 600,00 €	21 600,00 €	7
	Camion hayon collecte neuf pour collecte marchés		0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	7
	Camion hayon collecte occasion		0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	5
Communication	Camions de marchés		0,00 €	216 000,00 €	216 000,00 €	7
Cetraval - Biodéchets	chariot élévateur		0,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €	7
Déchèteries	Agrandissement Bourg-Achard et terrassement Amfreville	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	15
Déchèteries	Blocs modulo pour cases en déchèteries	0,00 €	39 102,00 €	25 000,00 €	64 102,00 €	15
Déchèteries	Télescopiques	57 600,00 €	0,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	5
Ressourcerie	matériel d'exploitation		0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	7
Ressourcerie	chariot élévateur		0,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €	7
Centre de tri textile	rolls pour collecte et tri vêtements		0,00 €	23 940,00 €	23 940,00 €	7
	matériel d'exploitation		0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	7
	matériel d'exploitation - achat dans le cadre de la cession de Parec		0,00 €	73 450,00 €	73 450,00 €	5
	porte-sacs pour le tri des vêtements		0,00 €	3 960,00 €	3 960,00 €	7

		CFU 2024	BP 2025			
Service	Libellé dépense		RAR 2024	Nouvelles dépenses 2025	BUDGET 2025 TTC	Durée d'amortissement
Investissements - Chapitre 21		2 595 963,50 €	442 405,91 €	2 611 187,90 €	3 053 593,81 €	
Collecte des déchets alimentaires	Bioseaux	48 439,20 €	41 473,00 €	32 342,40 €	73 815,40 €	5
	Caisses-palettes	86 112,00 €	0,00 €	35 388,00 €	35 388,00 €	7
	Points d'apport volontaire	419 371,20 €	0,00 €	162 854,50 €	162 854,50 €	10
	Camions de collecte	304 200,00 €	241 200,00 €		241 200,00 €	7
	1 engin de manutention pour les caisses-palettes (modèle de démonstration ou occasion) + 1 interface tête rotative pour un second engin	49 200,00 €	1 105,00 €		1 105,00 €	5
Cetraval	Plateforme de broyage du bois	147 044,00 €	27 054,40 €		27 054,40 €	15
	remplacement de 8 radiateurs	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	10
	Climatisation	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	7
	Petit matériel (débroussaillage, etc.)	0,00 €	1 000,00 €	9 000,00 €	10 000,00 €	5
	Equipement sécurité routière		0,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	7
	Caméra thermique pour casier (demande DREAL)		0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	5
	Captage des lixiviats	3 849,60 €	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	7
	Captage des biogaz		0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	7
	Fournitures et matériel	0,00 €	10 195,00 €		10 195,00 €	7
	Remplacement du disconnecteur	0,00 €	2 400,00 €		2 400,00 €	10
	Moto pompe (pots de purge)	0,00 €	218,77 €		218,77 €	5

Chapitre 23 - Opérations d'équipements en cours

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
2 075 834 €	1 220 808,02 €	2 142 915,65 € (+725 463,32 en RAR 2024)	+ 922 107,63 €

Les dépenses inscrites au chapitre 23 concernent les travaux relatifs à la création de casiers de stockage au CETRAVAL, ainsi que la création d'une unité de déconditionnement de biodéchets au CETRAVAL.

Service	Libellé dépense	CFU 2024	RAR 2024		Nouvelles dépenses 2025		sement
INVESTISSEMENTS - CHAPITRE 23		1 220 808,02 €	725 463,32 €	1 417 452,33 €	2 142 915,65 €		
Investissements - Chapitre 23 OP 1102		88 660,10 €	162 678,00 €	1 006 172,33 €	1 168 850,33 €		
Cetraval - casier VIII + plâtre	DDAE casier amiante+DDAE casier OM	51 338,10 €	0,00 €	33 576,00 €	33 576,00 €		10
	MOE + contrôles + SPS			105 432,00 €	105 432,00 €		10
	Travaux casiers	37 322,00 €	162 678,00 €	867 164,33 €	1 029 842,33 €		10
Investissements - Chapitre 23 OP 1106		1 132 147,92 €	562 785,32 €	411 280,00 €	974 065,32 €		
Biodéchets	Génie Civil et bâtiment	399 043,31 €	39 921,69 €		39 921,69 €		20
	Voirie	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		7
	Déconditionneur + Hygiénisation + stockage	523 590,37 €	100 692,63 €	20 000,00 €	120 692,63 €		10
	Récupération des eaux de pluies (gouttières, citerne...)	0,00 €	10 000,00 €	3 000,00 €	13 000,00 €		15
	Assainissement	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		15
	Electricité	148 783,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		10
	Plomberie+ douche + wc	0,00 €	0,00 €		0,00 €		15
	Internet (tranchée passage câble)	0,00 €	2 200,00 €		2 200,00 €		15
	Aménagement salle réunion, bureaux + Vestiaires	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €		15
	Station lavage véhicule	0,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €		15
	Panneaux photovoltaïque Toiture	57 415,73 €	133 971,00 €	3 780,00 €	137 751,00 €		15
	Chaudière biomasse	3 314,70 €	270 000,00 €		270 000,00 €		15

5.4. Recettes d'investissement

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
1 194 136,37 €	0 €	1 267 168,37 € <i>(Dont 1 194 136,37 € de RAR 2024)</i>	+ 1 267 168,37 €

La subvention d'investissement attendue est liée à la mise en place de la collecte et du déconditionnement des biodéchets est inscrite en RAR, pour 1 194 136€.

Le transfert vers le Précoval de la subvention d'investissement, signée entre l'ADEME et la CCLPA, dans le cadre de la mise en place de la TEOMI est également inscrite au BP 2025 (cf.§3.9.1).

Chapitre 16 - Emprunts

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
3 160 000 €	2 510 000 €	3 450 000 €	+ 940 000 €

La mise en place du parc photovoltaïque sur d'anciens casiers de stockage de déchets au Cetraval implique un autofinancement de 200 000 € (cf. 3.9.4). Il est également proposé d'autofinancer les investissements amortis sur 3 ans.

La contractualisation d'un prêt relais est proposée, pour un montant total de 300 000 €, dans le cadre de la vente de des 9 parcelles constructives à Menneval.

Le Précoval est toutefois dans l'attente d'une offre, pour l'achat de l'ensemble des parcelles. En cas d'accord, ce prêt relais ne s'avèrerait pas nécessaire.

Les emprunts suivants sont ainsi proposés. Ils seraient toutefois sollicités uniquement lors de la réalisation des différentes acquisitions et de l'aboutissement des projets.

Durée d'amortissement et d'emprunt	Nature des investissements	Dépense prévue en 2025, dont RAR 2024, justifiant un emprunt	Proposition d'emprunt 2025
5	Véhicules légers d'occasion, matériel de vidéosurveillance, engins de manutention, matériel d'entretien, etc.	729 437 €	700 000 €
7	Camions de collecte des biodéchets, bacs roulants de collecte, matériel d'exploitation et de GER du centre de tri (Gros Entretien et Renouvellement), contenants de collecte de biodéchets, etc.	636 370 €	600 000 €
10	Création de casiers au Cetraval, acquisition de colonnes d'apport volontaire (verre, fibreux et biodéchets), réseaux. Abri-bacs et colonnes d'ordures ménagères.	1 127 484 €	1 100 000 €
15	Travaux de terrassement, création d'une plateforme de broyage de bois au Cetraval, mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture.	750 090 €	750 000 €
20	Finalisation de la création du bâtiment de l'unité de déconditionnement au Cetraval.	33 268 €	0 €
Prêt relais	Vente de terrains à Menneval	300 000 €	300 000 €
TOTAL		3 576 648 €	3 450 000 €

Chapitre 024 – Produits de cession

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
184 550 €	0 € (<i>inscription au chapitre 77</i>)	20 000 €	+ 20 000 €

La vente des terrains de la ressourcerie, couverte par un prêt relais, n'est pas inscrite au BP 2025.

Seule une recette relative à la vente de matériel de manutention d'occasion est envisagée.

TERRAINS À VENDRE

9 lots à partir de 51 400 €
de 938 m² à 1 227 m²

MENNEVAL - 27
Chemin du Pré Hardy

Inno NORMANDIE 02 32 46 29 00
 plaza 02 27 19 93 81
 Orpi 02 32 47 47 00

Chapitre 10222 – FCTVA

BP 2024	CFU 2024 extrapolé	BP 2025	Ecart CFU 2024 / BP 2025
424 850,50 €	424 871,73 €	604 403 €	+ 179 531,27 €

Pour rappel, le Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée correspond au remboursement de la TVA, versée dans le cadre d'investissements, réalisés lors de l'exercice n-1 ou n-2, à hauteur de 16,404%.

Contrairement à certaines collectivités, le Précoval est concerné par un remboursement sous deux ans.

Une possibilité d'acompte, allant jusqu'à 70% du FCTVA de l'année suivante, est en revanche possible.

Par ailleurs, le Précoval est assujetti à la TVA uniquement pour les activités liées à son Atelier Chantier d'Insertion.

FCTVA	Dépenses éligibles HT	FCTVA			
		2 024	2 025	2 026	2 027
biens acquis en 2022	2 167 818	424 872 €			
biens acquis en 2023	3 684 486		604 403 €		
biens acquis en 2024	3 238 409			531 229 €	
biens acquis en 2025	4 555 475				747 280
FCTVA incluant un acompte de 70% de l'exercice suivant			976 263 €	682 465 €	224 184 €

L'acompte de 70% du FCTVA 2024 n'a pas été appliqué en 2025, afin de conserver une marge de manœuvre, en cas de nécessité d'ajustement budgétaire en cours d'année. Il pourrait être sollicité en cours d'année, en cas de besoin.

5.5. Tableaux récapitulatifs

Dépenses de fonctionnement		BP 2024	BP 2024 (DM)	CFU 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	10 145 241,48 €	10 145 241,48 €	9 922 513,00 €	15 024 376,31 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 306 177,02 €	4 536 177,02 €	4 445 085,64 €	8 803 611,14 €
022	Dépenses imprévues (maximum 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement)	290 975,13 €	290 975,13 €		298 478,49 €
023	Virement à la section d'investissement	961 641,90 €	811 641,90 €		500 231,23 €
042	Dotations aux amortissements	1 180 600,00 €	1 180 600,00 €	1 173 820,05 €	1 931 640,00 €
65	Autres charges de gestion courante	470 700,00 €	470 700,00 €	428 113,79 €	313 700,00 €
66	Charges financières (intérêts emprunts + garanties financières cetraval)	281 970,00 €	281 970,00 €	256 999,48 €	291 644,00 €
67	Charges exceptionnelles	40 190,00 €	80 190,00 €	66 138,00 €	30 000,00 €
68	Provisions sur charges ultérieures	11 000,00 €	11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €
TOTAL		17 688 495,53 €	17 808 495,53 €	16 292 669,96 €	27 204 681,17 €

Recettes de fonctionnement		BP 2024	BP 2024 (DM)	CFU 2024	BP 2025
013	Atténuations de charges	357 000,00 €	357 000,00 €	387 200,00 €	2 131 981,88 €
042	Reprise des subventions	162 511,00 €	162 511,00 €	157 606,77 €	302 450,00 €
70	Produit des services	1 850 706,00 €	2 120 706,00 €	2 248 803,00 €	2 098 599,83 €
70	Facturation professionnels	270 000,00 €	270 000,00 €	335 000,00 €	433 520,00 €
74	Dotations, subventions et droits d'entrée	3 471 690,00 €	3 471 690,00 €	3 428 109,00 €	4 325 022,00 €
74	Contributions des collectivités	10 112 239,00 €	10 112 239,00 €	10 218 960,00 €	16 438 953,43 €
75	Autres produits de gestion courante	198 950,00 €	198 950,00 €	340 021,00 €	773 591,15 €
77	Produits exceptionnels	150 000,00 €	0,00 €	16 800,00 €	0,00 €
78	Reprise sur amort et provisions	216 000,00 €	216 000,00 €	199 000,00 €	0,00 €
TOTAL		16 789 096,00 €	16 909 096,00 €	17 331 499,77 €	26 504 118,29 €
002	Solde exécution fct reporté	899 399,53 €	899 399,53 €	899 399,53 €	700 562,88 €
		17 688 495,53 €	17 808 495,53 €	18 230 899,30 €	27 204 681,17 €

Dépenses d'investissement		BP 2024	BP 2024 (DM)	CFU 2024	BP 2025
040	Amortissement des subventions	162 511,00 €	162 511,00 €	157 606,77 €	302 450,00 €
16	Remboursement d'emprunts	1 718 731,00 €	1 718 731,00 €	1 693 301,00 €	2 042 816,00 €
20	Immobilisations incorporelles	105 000,00 €	105 000,00 €	69 319,20 €	241 080,80 €
21	Immobilisations corporelles	3 293 756,68 €	3 293 756,68 €	2 595 963,50 €	3 053 593,81 €
23	Opérations équipement en cours	2 075 834,00 €	2 075 834,00 €	1 220 808,02 €	2 142 915,65 €
TOTAL		7 355 832,68 €	7 355 832,68 €	5 736 998,49 €	7 782 856,26 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	274 724,94 €	274 724,94 €	274 724,94 €	1 228 252,80 €
		7 630 557,62 €	7 630 557,62 €	6 011 723,43 €	9 011 109,06 €
	Reste à réaliser			1 203 550,03 €	
Recettes d'investissement		BP 2024	BP 2024 (DM)	CFU 2024	BP 2025
021	Virement de la section de fonctionnement	961 641,90 €	811 641,90 €		500 231,23 €
024	Produits de cession	34 550,00 €	184 550,00 €		20 000,00 €
040	Amortissement des immobilisations	1 180 600,00 €	1 180 600,00 €	1 173 820,05 €	1 931 640,00 €
10222	FCTVA	424 850,50 €	424 850,50 €	424 871,73 €	604 403,00 €
1068	Excédent de fct capitalisé	674 778,85 €	674 778,85 €	674 778,85 €	1 237 666,46 €
13	Subventions d'investissement	1 194 136,37 €	1 194 136,37 €	0,00 €	1 267 168,37 €
16	Emprunt	3 160 000,00 €	3 160 000,00 €	2 510 000,00 €	3 450 000,00 €
TOTAL		7 630 557,62 €	7 630 557,62 €	4 783 470,63 €	9 011 109,06 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté				
		7 630 557,62 €	7 630 557,62 €	4 783 470,63 €	9 011 109,06 €
	Reste à réaliser			1 194 136,37 €	

5.6. Simulation de résultat à fin 2025

Si les dépenses et recettes inscrites sont tenues, en fonctionnement comme en investissement, l'excédent de fonctionnement à reporter s'élèvera à 298 478 €, ce qui représente une marge de manœuvre faible, à l'échelle du syndicat.

Un suivi très précis de la situation budgétaire devra donc être régulièrement réalisé en 2025, à l'image de l'organisation mise en place en 2024.

	Budget primitif 2024		Budget primitif 2024 (DM)		CFU 2024		Budget primitif 2025	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	16 789 096,00 €	6 668 915,72 €	16 909 096,00 €	6 818 915,72 €	17 331 499,77 €	4 783 470,63 €	26 504 118,29 €	8 510 877,83 €
Dépenses	16 435 878,50 €	7 355 832,68 €	16 705 878,50 €	7 355 832,68 €	16 292 669,96 €	5 736 998,49 €	26 405 971,45 €	7 782 856,26 €
Résultat de fonctionnement	353 217,50 €		203 217,50 €		1 038 829,81 €		98 146,84 €	
Résultat d'investissement		-686 916,96 €		-536 916,96 €		-953 527,86 €		728 021,57 €
Résultats reportés n-1	899 399,53 €	-274 724,94 €	899 399,53 €	-274 724,94 €	899 399,53 €	-274 724,94 €	700 562,88 €	-1 228 252,80 €
Résultats cumulés	1 252 617,03 €	-961 641,90 €	1 102 617,03 €	-811 641,90 €	1 938 229,34 €	-1 228 252,80 €	798 709,72 €	-500 231,23 €
Restes à réaliser Investissement :								
Recettes		0,00 €		0,00 €		1 194 136,37 €		0,00 €
Dépenses		0,00 €		0,00 €		1 203 550,03 €		0,00 €
Total		0,00 €		0,00 €		-9 413,66 €		0,00 €
Affectation au 1068		961 641,90 €		811 641,90 €		1 237 666,46 €		500 231,23 €
Résultat à reporter en N+1								
001 Résultat d'investissement		-961 641,90 €		-811 641,90 €		-1 228 252,80 €		-500 231,23 €
002 Résultat de fonctionnement	290 975,13 €		290 975,13 €		700 562,88 €		298 478,49 €	

Rappel : Ce résultat de fonctionnement, dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M14, était inscrit au Chapitre 022 (dépenses imprévues). En application du référentiel M57, ce chapitre n'apparaît pas au BP 2025 de fonctionnement. Ce même montant sera ainsi inscrit au Chapitre 011. Charges à caractère général.

6. EXTRAPOLATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 ET 2027

A l'appui des éléments présentés dans le présent document, une extrapolation des budgets primitifs 2026 et 2027 a été réalisée.

Les contributions versées en 2026 correspondent à celles réglées en 2025, auxquelles s'ajoute la recette relative à la compétence collecte de la CC Pont-Audemer Val de Risle.

Aucune variation de contribution n'a été appliquée en 2027.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, servant de base de calcul pour la taxe foncière, n'a ainsi pas été appliquée, alors qu'une révision des prix des marchés publics, à hauteur de 3%, représentant 400 000 €/an, a été appliquée.

Les diminutions de fréquences de collectes, dans le cadre de la tarification incitative, ont bien été prises en compte.

La sollicitation d'emprunt a été établie à hauteur de 1 500 000 € en 2026 et 1 200 000 € en 2027.

Dépenses de fonctionnement		CFU 2024	BP 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027
011	Charges à caractère général	9 922 513,00 €	15 024 376,31 €	14 890 376 €	15 190 376 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 445 085,64 €	8 803 611,14 €	9 189 683 €	9 373 477 €
022	Dépenses imprévues		298 478,49 €	663 772,71 €	986 496,82 €
023	Virement à la section d'investissement		500 231,23 €	511 223 €	19 178 €
042	Dotations aux amortissements	1 173 820,05 €	1 931 640,00 €	2 504 950 €	2 679 950 €
65	Autres charges de gestion courante	428 113,79 €	313 700,00 €	313 700 €	313 700 €
66	Charges financières (intérêts emprunts + garanties financières cetraval)	256 999,48 €	291 644,00 €	287 891 €	263 713 €
67	Charges exceptionnelles	66 138,00 €	30 000,00 €	30 000 €	30 000 €
68	Provisions sur charges ultérieures	0,00 €	11 000,00 €	11 000 €	11 000 €
TOTAL		16 292 669,96 €	27 204 681,17 €	28 402 597 €	28 867 891 €

Recettes de fonctionnement		CFU 2024	BP 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027
013	Atténuations de charges	387 200,00 €	2 131 981,88 €	2 131 982 €	2 131 982 €
042	Reprise des subventions	157 606,77 €	302 450,00 €	302 450 €	302 450 €
70	Produit des services	2 248 803,00 €	2 098 599,83 €	2 198 600 €	2 298 600 €
70	Facturation professionnels	335 000,00 €	433 520,00 €	433 520 €	433 520 €
74	Dotations, subventions et droits d'entrée	3 428 109,00 €	4 325 022,00 €	4 325 022 €	4 325 022 €
74	Contributions des collectivités	10 218 960,00 €	16 438 953,43 €	17 938 953 €	17 938 953 €
75	Autres produits de gestion courante	340 021,00 €	773 591,15 €	773 591 €	773 591 €
77	Produits exceptionnels	16 800,00 €	0,00 €	0 €	0 €
78	Reprise sur amort et provisions	199 000,00 €	0,00 €		
TOTAL		17 331 499,77 €	26 504 118,29 €	28 104 118 €	28 204 118 €
002	Solde exécution fct reporté	899 399,53 €	700 562,88 €	298 478 €	663 773 €
		18 230 899,30 €	27 204 681,17 €	28 402 597 €	28 867 891 €

Dépenses d'investissement		CFU 2024	BP 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027
040	Amortissement des subventions	157 606,77 €	302 450,00 €	302 450 €	302 450 €
16	Remboursement d'emprunts	1 693 301,00 €	2 042 816,00 €	2 344 952 €	2 243 958 €
20	Immobilisations incorporelles	69 319,20 €	241 080,80 €	100 000 €	100 000 €
21	Immobilisations corporelles	2 595 963,50 €	3 053 593,81 €	1 500 000 €	1 500 000 €
23	Opérations équipement en cours	1 220 808,02 €	2 142 915,65 €	800 000 €	500 000 €
TOTAL		5 736 998,49 €	7 782 856,26 €	5 047 402 €	4 646 408 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	274 724,94 €	1 228 252,80 €	500 231 €	511 223 €
		6 011 723,43 €	9 011 109,06 €	5 547 633 €	5 157 631 €
	Reste à réaliser	1 203 550,03 €			
Recettes d'investissement		CFU 2024	BP 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027
021	Virement de la section de fonctionnement		500 231,23 €	511 223 €	19 178 €
024	Produits de cession		20 000,00 €	0 €	0 €
040	Amortissement des immobilisations	1 173 820,05 €	1 931 640,00 €	2 504 950 €	2 679 950 €
10222	FCTVA	424 871,73 €	604 403,00 €	531 229 €	747 280 €
1068	Excédent de fct capitalisé	674 778,85 €	1 237 666,46 €	500 231 €	511 223 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	1 267 168,37 €	0 €	0 €
16	Emprunt	2 510 000,00 €	3 450 000,00 €	1 500 000 €	1 200 000 €
TOTAL		4 783 470,63 €	9 011 109,06 €	5 547 633 €	5 157 631 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté				
		4 783 470,63 €	9 011 109,06 €	5 547 633 €	5 157 631 €
	Reste à réaliser	1 194 136,37 €			

Affectation du résultat pluriannuel extrapolé

	CFU 2024		Budget primitif 2025		Budget primitif 2026		Budget primitif 2027	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	17 331 499,77 €	4 783 470,63 €	26 504 118,29 €	8 510 877,83 €	28 104 118,29 €	5 036 409,83 €	28 204 118,29 €	5 138 453,55 €
Dépenses	16 292 669,96 €	5 736 998,49 €	26 405 971,45 €	7 782 856,26 €	27 227 600,67 €	5 047 402,00 €	27 862 216,34 €	4 646 408,00 €
Résultat de fonctionnement	1 038 829,81 €		98 146,84 €		876 517,62 €		341 901,95 €	
Résultat d'investissement		-953 527,86 €		728 021,57 €		-10 992,17 €		492 045,55 €
<i>Résultats reportés n-1</i>	899 399,53 €	-274 724,94 €	700 562,88 €	-1 228 252,80 €	298 478,49 €	-500 231,23 €	663 772,71 €	-511 223,40 €
Résultats cumulés	1 938 229,34 €	-1 228 252,80 €	798 709,72 €	-500 231,23 €	1 174 996,11 €	-511 223,40 €	1 005 674,67 €	-19 177,85 €
Restes à réaliser Investissement :								
<i>Recettes</i>		1 194 136,37 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
<i>Dépenses</i>		1 203 550,03 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Total		-9 413,66 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Affectation au 1068		1 237 666,46 €		500 231,23 €		511 223,40 €		19 177,85 €
Résultat à reporter en N+1								
<i>001 Résultat d'investissement</i>		-1 228 252,80 €		-500 231,23 €		-511 223,40 €		-19 177,85 €
<i>002 Résultat de fonctionnement</i>	700 562,88 €		298 478,49 €		663 772,71 €		986 496,82 €	

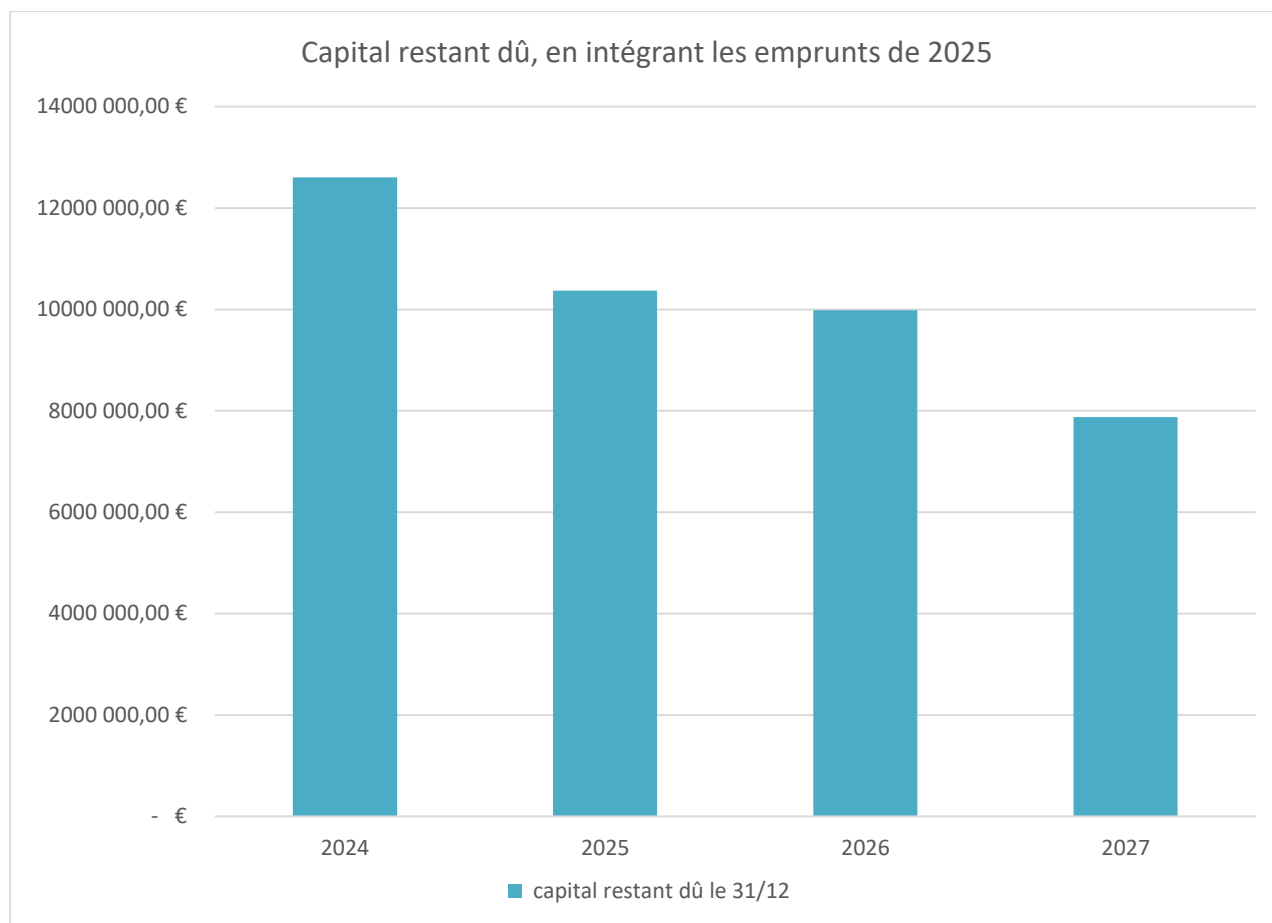
7. CAPACITE DE DESENETTEMENT

FONCTIONNEMENT	CFU 2025	2025	2026	2027
RECETTES				
Contributions collectives	10 218 960	16 438 953	17 938 953	17 938 953
Dotations et participations	3 428 109	4 325 022	4 325 022	4 325 022
Produits des services et ventes	2 248 803	2 098 600	2 198 600	2 298 600
Facturation des professionnels	335 000	433 520	433 520	433 520
Atténuations de charges	387 200	2 131 982	2 131 982	2 131 982
Autres produits gestion courante	340 021	773 591	773 591	773 591
Produits exceptionnels	16 800	-	-	-
TOTAL RECETTES (1)	16 974 893	26 201 668	27 801 668	27 901 668
Quote part subventions invest.	157 607	302 450	302 450	302 450
DEPENSES				
Personnel	4 445 086	8 803 611	9 189 683	9 373 477
Charges à caractère général	9 922 513	15 024 376	14 890 376	15 190 376
Autres charges de gestion courante	428 114	313 700	313 700	313 700
Charges exceptionnelles	66 138	30 000	30 000	30 000
Frais financiers	256 999	291 644	287 891	263 713
TOTAL DEPENSES (2)	15 118 850	24 463 331	24 711 651	25 171 266
Amortissement des biens	1 173 820	1 931 640	2 504 950	2 679 950
EPARGNE DE GESTION - 3 = +(1)-(2) rôle assurer le remboursement des charges financières	2 162 381	2 059 981	3 407 909	3 024 115
EPARGNE BRUTE annuelle (4) = Epargne de gestion - frais financiers)	1 905 381	1 768 337	3 120 018	2 760 402
Taux épargne brute (seuil minimum 7/8%)	11%	7%	11%	10%
Résultat n-1 reporté	899 400	700 563	298 478	663 773
EPARGNE BRUTE (résultat reporté inclus) premier emploi assurer le remboursement en capital de la dette	2 804 781	2 468 900	3 418 496	3 424 175
INVESTISSEMENT				
RECETTES				
FCTVA	424 872	604 403	531 229	747 280
Excédent de fct capitalisé 1068	674 779	1 237 666	500 231	511 223
subventions	-	1 267 168	-	-
amortissements	1 173 820	1 931 640	2 504 950	2 679 950
cession	-	20 000	-	-
Emprunt -investissements annexes	2 510 000	3 450 000	1 500 000	1 200 000
DEPENSES				
Immobilisations	3 886 091	5 437 590	2 400 000	2 100 000
Reprise subventions	157 607	302 450	302 450	302 450
Moins value cession terrain	-	-	-	-
Total remboursement K emprunts	1 693 301	2 042 816	2 344 952	2 243 958
EPARGNE NETTE annuelle : EB - remb K emp	212 080	- 274 479	775 066	516 444
EPARGNE NETTE (résultat reporté inclus) CAF NETTE	1 111 480	426 084	1 073 544	1 180 217
En-cours emprunt au 01/01	11 427 304	12 604 487	11 829 535	12 463 821
Capacité de désendettement en années - (En-cours emprunt 31/01 / Epargne brute) - seuil critique 12 ans	4,07	5,11	3,46	3,64
Stock dettes/hab.	66,49 €	69,26 €	65,00 €	68,48 €
Population	171441	164176	164571	164966

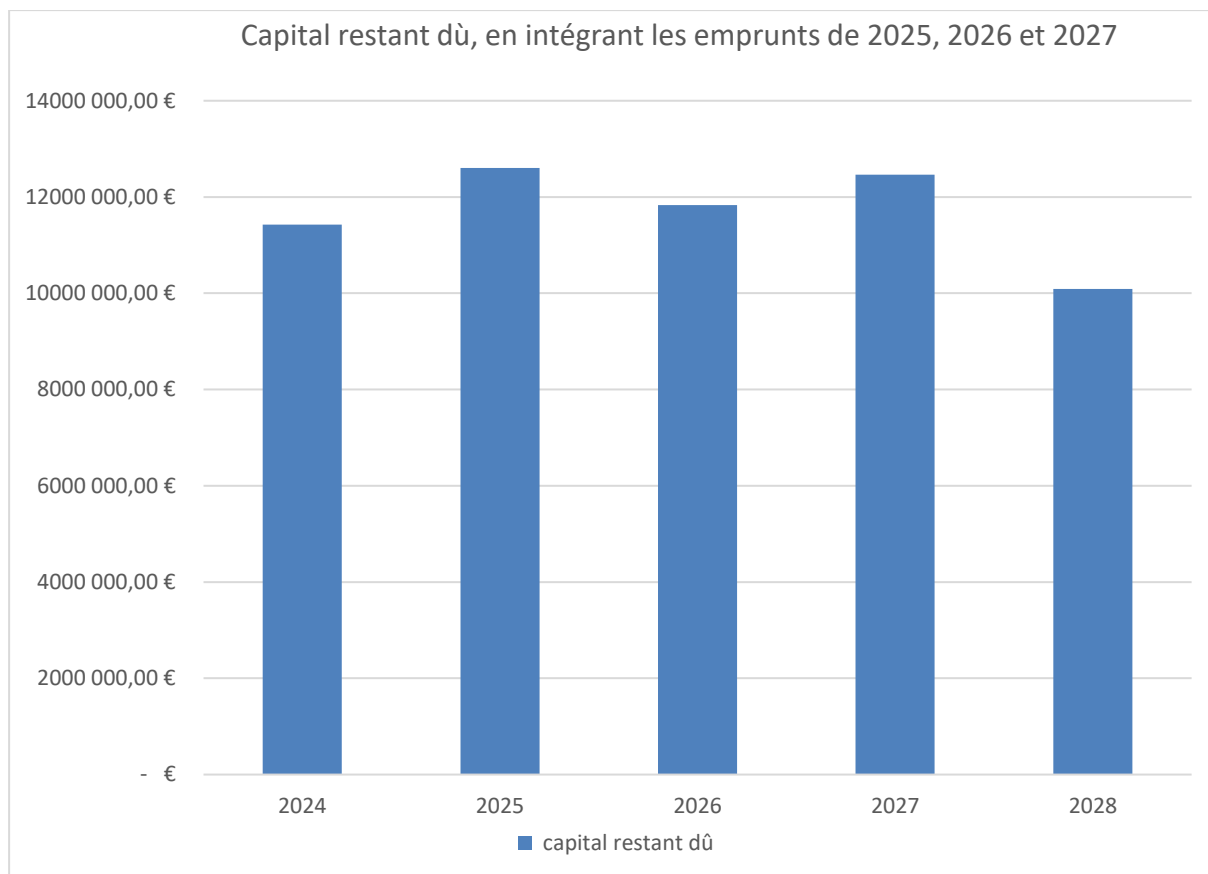
8. COUVERTURE DE LA DETTE

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	CFU 2024	2025	2026	2027
EXCEDENT REPORTE N-1	-274 725	-1 228 253	-500 231	-511 223
RECETTES REELLES D'INVT	3 609 651	4 054 403	2 031 229	1 947 280
Emprunts	2 510 000	3 450 000	1 500 000	1 200 000
FCTVA	424 872	604 403	531 229	747 280
Excédent de fonctionnement n-1 capitalisé (1068)	674 779	1 237 666	500 231	511 223
Cessions	0	20 000	0	0
subventions	0	1 267 168	0	0
RECETTES D'ORDRE OBLIGATOIRE	1 173 820	1 931 640	2 504 950	2 679 950
Amortissement des biens acquis	1 173 820	1 931 640	2 504 950	2 679 950
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 736 998	7 782 856	5 047 402	4 646 408
Remboursement en K des emprunts en stock	1 693 301	2 042 816	2 344 952	2 243 958
Immobilisations	3 886 091	5 437 590	2 400 000	2 100 000
Moins value sur cession				
Reprise subvention	157 607	302 450	302 450	302 450
RESULTAT ANNUEL	-953 528	-1 796 813	-511 223	-19 178
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT	-1 228 253	-3 025 066	-1 011 455	-530 401
équilibre budgétaire - couverture de l'annuité en capital de la dette par les ressources propres	REMBOURSEMENT K			
	1 693 301	2 042 816	2 344 952	2 243 958
	RESSOURCES PROPRES			
	1 841 139	3 530 175	2 733 729	3 124 780
	147 838	1 487 359	388 777	880 822

9. CAPITAL RESTANT DU



exercice	Avec emprunts 2025			capital restant dû le 31/12
	annuité	intérêts	capital	
2024	1 942 866,00 €	249 565,00 €	1 693 301,00 €	11 427 304,12 €
2025	2 256 960,60 €	284 144,47 €	1 972 816,13 €	12 604 487,99 €
2026	2 511 892,25 €	274 439,84 €	2 237 452,41 €	10 367 035,58 €
2027	2 334 103,29 €	227 644,88 €	2 106 458,41 €	9 981 321,30 €
2028	2 026 433,17 €	184 313,20 €	1 842 119,97 €	7 874 862,89 €



exercice	Avec emprunts 2025, 2026 et 2027			
	annuité	intérêts	capital	capital restant dû
2024	1 942 866,00 €	249 565,00 €	1 693 301,00 €	11 427 304,12 €
2025	2 256 960,60 €	284 144,47 €	1 972 816,13 €	12 604 487,99 €
2026	2 555 344,25 €	280 391,84 €	2 274 952,41 €	11 829 535,58 €
2027	2 430 172,29 €	256 213,88 €	2 173 958,41 €	12 463 821,30 €
2028	2 339 285,17 €	227 165,20 €	2 112 119,97 €	10 087 362,89 €